

LE DEVOIR

VOL. XCIII N° 4

LE LUNDI 14 JANVIER 2002

87¢ + TAXES = 1\$

Des logements sociaux sur les ruines d'une église

La démolition de l'église Saint-Étienne rendra tout le monde heureux, même le curé

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

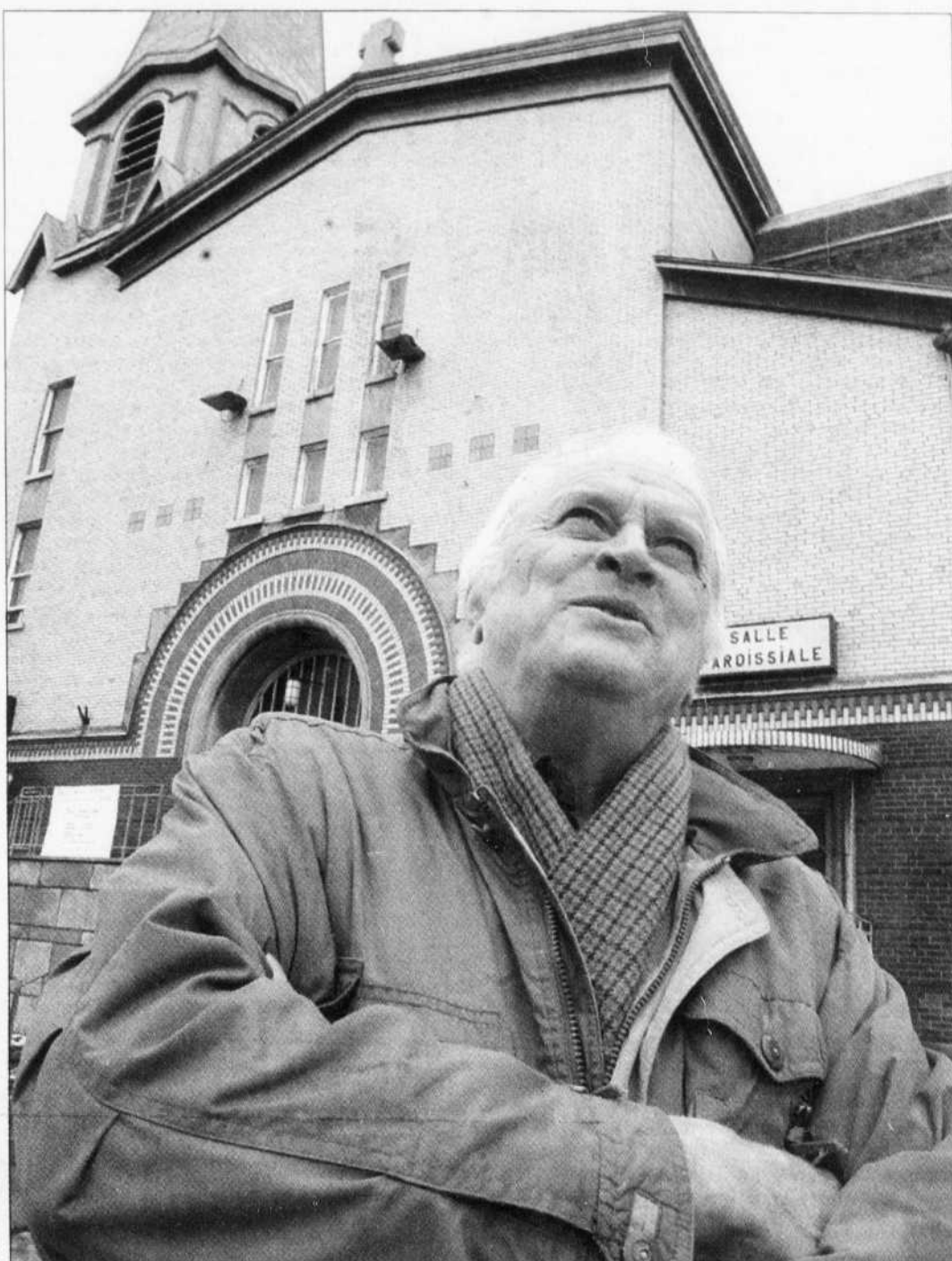
Construire du logement social? Certes. Mais où? Voilà la question que se posent nombre d'organismes communautaires depuis plusieurs années. Trois groupes ont toutefois fini de chercher: on démolira une église du début du siècle pour accueillir leurs projets.

L'église Saint-Étienne, située rue Christophe-Colomb dans la Petite-Patrie (entre les rues Rosemont et Bellechasse), sera en effet la proie des démolisseurs le printemps prochain. Ne reste que le sceau de la Ville de Montréal pour que ce projet de quelque huit millions de dollars soit chose faite. Cela ne sera cependant qu'une formalité puisqu'un engagement conditionnel a déjà été accordé aux promoteurs par la Ville et par la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Regroupés pour l'occasion, les Habitations II Volets (dirigées par le conseiller municipal de Vision Montréal Robert Laramée), le Service d'intégration à la collectivité et la coopérative Primavera sont les porteurs de ce projet de construction de trois bâtiments comprenant un peu moins de 80 logements. Encadrés dans la réalisation par le groupe de ressources techniques Bâtir son quartier, ces organismes comptent répondre aux besoins des personnes âgées, des familles nombreuses et des jeunes mères en difficulté du quartier.

Le projet Saint-Étienne, comme il est appelé, regroupera donc trois bâtiments distincts mais reliés. Le premier, développé par les Habitations II Volets, comptera 53 logements qui seront réservés aux personnes âgées.

VOIR PAGE A 8: LOGEMENTS



Le curé de la paroisse Saint-Étienne, le père Claude Lefebvre, ne sera pas du tout malheureux de voir disparaître l'église de brique jaune dont la construction remonte à 1912. «Nous serons relogés en plus petit», se réjouit-il.

Nombre record de locataires expulsés

La vente de «plex» explose: les nouveaux proprios reprennent possession des lieux

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

«Déménager ou rester là?», chantait Pauline Julien. Dans le contexte actuel de pénurie de logements, la sagesse veut que l'on opte pour la deuxième option. Mais un nombre record de Montréalais n'auront tout simplement pas le choix cette année. Fin décembre, ils ont été avertis que leur propriétaire reprendrait possession des lieux au 1^{er} juillet. Les avis d'expulsion n'auraient en fait jamais été aussi nombreux.

À la Régie du logement, le constat est clair. «Les demandes relatives à des reprises de possession ont augmenté de 50 % par rapport à l'an dernier», dit Marie-Andrée Jobin, porte-parole de la Régie.

En 2000, il y a eu 221 demandes (la Régie n'emploie pas le terme de plaintes) déposées par des locataires victimes de reprise de possession. Pour 2001, on en est à 332. «Une augmentation de 50 %, c'est énorme», insiste Mme Jobin. La hausse est d'autant plus remarquable que seule une minorité de locataires s'adresse à la Régie.

VOIR PAGE A 8: LOCATAIRES

TRAVAIL

Le harcèlement psychologique banalisé

Une étude montre que les instances judiciaires méconnaissent le phénomène

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Le harcèlement psychologique au travail est de plus en plus dénoncé, mais les instances judiciaires comprennent bien mal le phénomène. Au point que les plaignants «doivent s'attendre à devoir faire preuve de persistance [...] s'ils entendent revendiquer leurs droits jusqu'en fin de course», souligne une toute récente étude sur la question.

C'est que la Commission de la santé et la sécurité au travail (CSST) rejette d'emblée la grande majorité des dossiers de harcèlement psychologique qui lui sont soumis. Et la Commission des lésions professionnelles (CLP, tribunal d'appel de la CSST) outrepassé souvent les termes de la loi quand elle juge ce type de causes.

Selon l'étude menée par l'avocate Solange Pronovost pour sa maîtrise en droit social et du travail, 33 des 35 causes de harcèlement psychologique qui se sont rendues en appel entre 1998 et 2000 avaient d'abord été rejetées par la CSST. Cette quasi-unanimité s'ajoute à un rejet généralisé des plaintes dès leur réception et permet de conclure que l'organisme «devrait revoir sa façon de considérer le phénomène», écrit M^{re} Pronovost.

Le plaignant (ou plutôt la plaignante puisqu'il s'agit massivement de femmes) qui persévère dans sa démarche recevra toutefois un meilleur accueil en appel.

VOIR PAGE A 8: TRAVAIL

L'ENTREVUE

Le comédien caméléon

Étrange Luc Picard, acteur insaisissable qui cherche à capter la fragilité des héros, la force des faibles, la douceur des violents

Entre tant de rôles dissemblables, il émerge comme un mystère. Luc Picard, comédien caméléon, est aussi un homme de questionnements et de convictions qui ne se contente pas de jouer, mais observe sa société du coin de l'œil.

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

À 40 ans, il est un nouveau père, le rôle de sa vie joué avec passion depuis cinq mois auprès de son fils Henri et de sa compagne Isabel Richer. Côté métier, il demeure un comédien polyvalent et énigmatique. Lui, c'est Luc Picard, alias le Patriote du film de Falardeau, alias Michel Chartrand, alias le flic aux deux visages d'*Omertà*, alias toutes les peaux qu'il a revêtues et revêtira encore.

Interviewer l'interprète, c'est rencontrer aussi un nationaliste fervent, le champion de l'homme-qui-se-tient-débout, un gars qui se dit moins tourmenté qu'un grand nombre de ses incarnations et un type qui lit et s'interroge. Sa complexité le rend flexible. On l'attend d'un bord, il arrive de l'autre, plaît aux femmes et aux hommes et pas nécessairement pour les mêmes raisons, cherche à s'étonner lui-même et surprend le public au détour.

Étrange Luc Picard, acteur insaisissable qui cherche à capter la fragilité des héros, la force des faibles, la douceur des violents et dont le Québec entier s'est entiché. Sa hantise: les rôles unidimensionnels dont il entend casser le moule, extirper les antago-

nismes, en misant davantage sur l'intuition que sur l'analyse pour y parvenir. «Pourquoi devrait-on comprendre nos personnages?», demande-t-il. On ne se comprend pas nous-mêmes. Il a l'air si sensible, Luc Picard, toujours à fleur de peau, le regard rêveur, mais avec des convictions dans sa manche, des causes portées à bout de bras.

Notre culture, il y participe, mais il la regarde aussi du coin de l'œil, conscient aujourd'hui de ne pouvoir la cerner. Il la voit propulsée en tous sens, pour le meilleur et pour le pire. «On ne retrouve plus de consensus culturel, remarque-t-il. La déprime référentielle des années 80 a créé un vrai flottement. Moi, je suis encore souverainiste par un élan du cœur et je crois au rôle de l'artiste pour en parler aux gens. Avec le potentiel d'un beau pays, on vasouille dans le Canada...» Ne comptez pas sur Luc Picard pour remettre ses convictions en suivant l'air du temps. Elles sont en lui.

Il pense et il travaille aussi. Beaucoup. Quand je l'ai rencontré au café L'Aperté, le comédien sortait d'une répétition pour *Juste la fin du monde* à L'Espace Go. Une histoire de chicanes de famille où il incarne sur les planches le fils fidèle qui voit revenir son frère prodigue. Picard n'arrête jamais.

VOIR PAGE A 8: PICARD

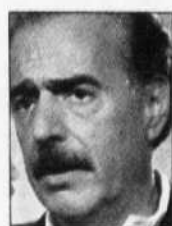


Luc Picard

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le processus de paix s'écroule en Colombie

Le processus de paix en Colombie semble mort. Trois années de pourparlers de paix laborieux entre le gouvernement d'Andrés Pastrana et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, marxistes) ont pris fin hier soir avec l'ultimatum de 48 heures lancé à la plus vieille guérilla du tiers monde pour qu'elle regagne la table des négociations. Ce qu'elle a refusé de faire, semble-t-il. La guerre civile dure depuis 38 ans et a coûté la vie à 40 000 personnes ces dix dernières années. L'armée colombienne est prête à présent à entrer dans l'immense enclave démilitarisée accordée il y a trois ans aux FARC dans le sud du pays.



Andrés Pastrana

■ À lire en page A 5

MICHEL BIRON

L'ABSENCE DU MAÎTRE

SAINT-DENYS GARNEAU,
FERRON, DUCHARME

Prix Jean Éthier-Blais 2001

pour le meilleur livre de critique littéraire
sur la littérature française du Québec

322 PAGES • 29,95 \$

Université
de Montréal

INDEX

Annonces.....	B 6	Idées.....	A 7
Actualités.....	A 2	Monde.....	A 5
Avis publics.....	A 4	Mots croisés.....	B 6
Culture.....	B 8	Météo.....	A 4
Économie.....	B 1	Religions.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Sports.....	B 5
Fonds.....	B 3	Télévision.....	B 7



• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Baisse prévue
des taux d'intérêt

(PC) — Le coût du crédit personnel devrait chuter quelque peu, cette semaine, puisque la Banque du Canada abaissera selon toute vraisemblance ses taux d'intérêts. Les analystes affirment que la banque centrale a plusieurs bonnes raisons de réduire son taux directeur, demain, alors qu'elle procédera à la première annonce de l'année en ce qui a trait à ses taux. En principe, il ne reste plus vraiment qu'à savoir si la banque retransmettra un quart ou la moitié d'un point de pourcentage à son principal taux, actuellement à 2,25 %.

Réseau de drogue
démantelé

(PC) — Les policiers ont démantelé un important réseau de fabrication de drogue, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, au nord de Montréal. Depuis mercredi dernier, les forces policières de la MRC de Deux-Montagnes ont fouillé une quinzaine de résidences — toutes situées dans le même quartier — de cette petite ville et y ont découvert des serres hydroponiques servant à la production de marijuana. La valeur de la drogue saisie est estimée entre 10 et 15 millions. Quatre personnes ont été arrêtées depuis le début de l'opération. Deux d'entre elles ont déjà comparu au palais de justice de Saint-Jérôme, hier.

Les timbres-poste
coûteront
plus cher

(PC) — Il ne faut pas oublier qu'à compter de demain, le prix d'un timbre au Canada augmentera. Il passe de 47 à 48 cents. Pour une lettre à destination des États-Unis, la hausse est de cinq cents, à 65 cents, et pour toute autre destination, elle est de 20 cents, à 1,25 \$.

Forum social mondial de Porto Alegre

Un spectacle permettra
de financer le voyage
des délégués québécoisJEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Une douzaine de délégués québécois se préparent en vue du grand rendez-vous de Porto Alegre, au Brésil, à l'occasion du Forum social mondial où sont attendus à la fin du mois quelques dizaines de milliers de militants opposés à la mondialisation en provenance de 120 pays. Réunis au sein du Comité québécois du Forum social de Porto Alegre, les représentants québécois organisent demain soir un spectacle afin de financer leur voyage et comptent bien lancer à leur retour une vaste campagne de mobilisation dans toutes les régions du Québec.

Le rassemblement au Brésil, qui se déroulera du 31 janvier au 5 février prochain, se tient au même moment que le Forum économique mondial de Davos (exceptionnellement tenu à New York cette année), mais il revêt un caractère unique, explique Alexandra Guité, du groupe Alternatives, car il ne s'agit pas d'un «contre-événement» ou d'un simple geste de dénonciation. Ce sera plutôt l'occasion pour les militants représentant la société civile d'approfondir leur réflexion, de proposer des solutions de rechange à la pensée unique qui marque l'ordre économique mondial et de consolider les alliances entre les réseaux disséminés dans le monde.

Faisant cause commune, des groupes québécois ont créé le Comité québécois du Forum social mondial de Porto Alegre afin d'optimiser la portée de leurs actions. Celui-ci regroupe une dizaine d'organisations aux horizons divers, soit Alternatives, Équiterre, Opération SalAMI, l'Union paysanne, ATTAC-Québec, la Marche mondiale des femmes, Cybersoli-

naires, le Centre des médias alternatifs, le Carrefour de l'Internet citoyen et le Comité Parc-Extension.

Pour discuter les quatre grands thèmes du Forum, dont l'accès aux richesses, le pouvoir politique et l'éthique, les militants réunis à Porto Alegre seront conviés à plus de 700 ateliers et conférences. Les représentants québécois dirigeront d'ailleurs plusieurs ateliers pour présenter à leurs homologues les résultats de la lutte menée ici. Certains d'entre eux comptent aussi prolonger leur séjour afin de se familiariser avec les procédés de l'administration municipale de Porto Alegre dirigée depuis douze ans par le Parti des travailleurs. Les concepts de démocratie participative qui y sont appliqués suscitent l'intérêt des délégués qui croient que le modèle pourrait inspirer des organisations politiques d'ici, notamment dans le contexte des fusions municipales québécoises. Au retour de Porto Alegre, une vaste opération de mobilisation et de sensibilisation sera menée auprès des Québécois de toutes les régions.

Afin de financer le voyage des délégués et de leur suite, un spectacle bénéfice baptisé «Carnaval social mondial» et animé par Vivian Barbot, présidente de la Fédération des femmes du Québec, aura lieu demain soir au Medley à 19h30. Comme on pouvait s'y attendre, la musique latino-américaine et québécoise sera à l'honneur avec les participations du groupe de Paolo Ramos, de l'Ensemble Acalanto, de la chanteuse vénézuélienne Soraya Benitez et de Loco Locass. L'ambiance carnavalesque sera assurée par des artistes de cirque et les présentations faites par des personnalités de la scène militante compléteront la programmation de la soirée.

Plusieurs procès
impliquant les Hells
débutent aujourd'huiMICHELLE MACAFEE
PRESSE CANADIENNE

Il ne sera bientôt question que de motards dans les tribunaux de Montréal, où plusieurs causes importantes impliquant des membres et associés présumés des Hells Angels sont sur le point d'être entendues.

Dès aujourd'hui, les arguments juridiques seront présentés dans le cadre du second procès pour meurtre de Maurice Boucher, accusé d'avoir ordonné l'assassinat de deux gardiens de prison, en 1997.

Chef des Hells du Québec, Boucher a été acquitté en 1998. Une cour d'appel a toutefois ordonné, en 2000, la tenue d'un nouveau procès, puisque le juge de première instance aurait commis une erreur en transmettant ses instructions au jury.

Les procédures préparatoires au procès de 13 Hells Angels et motards affiliés, accusés des meurtres au premier degré de 13 rivaux des Rock Machine, un gang aujourd'hui disparu, reprennent également aujourd'hui. Plusieurs anciens Rock Machine font désormais partie de l'organisation internationale des Bandidos.

Les accusés dans le cadre de cette affaire font partie de la cen-

taine de personnes qui furent arrêtées lors d'une opération de police menée contre les Hells à la grandeur de la province, en mars dernier.

Boucher fait aussi face à 13 chefs de meurtre au premier degré, relativement aux décès des Rock Machine. Toutefois, les procédures ont été suspendues jusqu'à ce que débute son procès pour les meurtres des gardiens de prison.

Les procédures préparatoires aux procès de Boucher et des 13 motards devraient durer environ deux mois. Selon toute vraisemblance, les jurys n'entendront pas la preuve avant mars, et certains des procès dureront entre sept et neuf mois.

Parmi les autres procédures judiciaires impliquant des motards et devant se poursuivre en cour, ces prochains temps, on compte:

- une affaire impliquant 17 personnes accusées de complot en vue de commettre un meurtre, de faire le trafic de drogue et de se livrer au gangstérisme;
- le procès séparé de certains dirigeants des Hells souhaitant que la preuve soit traduite et réclamant la tenue de procédures en anglais;
- une affaire impliquant 49 personnes accusées de trafic de drogue et de gangstérisme.

Registre public

De l'argent non réclamé dort chez le Curateur

PRESSE CANADIENNE

Québec — Malgré la mise en place d'un registre public, il y a huit mois, le Curateur public du Québec a toutes les difficultés du monde à retrouver les 168 000 propriétaires des 81 millions engrangés dans ses coffres depuis qu'il a été désigné guichet unique pour

l'accès aux biens non réclamés. Le registre public, qui permet aux citoyens québécois de savoir s'ils sont détenteurs d'un compte oublié dans une caisse populaire ou d'une succession ignorée, est pourtant populaire. Au cours de ses quatre premiers mois d'existence, il a en effet été consulté par quelque 100 000 personnes.

Ces consultations n'ont toutefois permis de régler que 1182 dossiers, ce qui est bien peu en regard des 168 000 existants. Il s'agit néanmoins d'une perspective intéressante par rapport à l'année précédente, alors qu'il n'y avait pas de registre public; 1241 dossiers avaient alors été réglés en 12 mois, ce qui avait permis de restituer 779 860 \$.

Selon Pierre Verge, porte-parole du Curateur, le registre demeure sous-utilisé, malgré sa facilité d'accès, par Internet et une ligne téléphonique sans frais. C'est d'ailleurs ce qui motive l'organisme à participer au prochain Salon d'Épargne-Placement de Québec, du 18 au 20 janvier, et à celui de Montréal, quelques jours plus

tard. Les visiteurs pourront y consulter le registre, d'utilisation extrêmement facile. La loi ayant fait du Curateur public du Québec le guichet unique d'accès à la grande majorité des biens non réclamés est entrée en vigueur en juillet 1999, mais ce n'est qu'à la fin de l'année 2000 que les transferts de biens ont commencé.

Bois d'œuvre : les écologistes dénoncent
les contre-propositions faites aux Américains

Le projet d'aires forestières protégées serait menacé, selon l'UQCN

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Des écologistes québécois craignent que les récentes contre-propositions québécoises dans le dossier du bois d'œuvre ne compromettent l'atteinte des objectifs de la politique annoncée sur les aires protégées.

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) appréhende une pénurie de territoires forestiers à protéger si Québec en ouvre de nouveaux à des fins d'exploitation commerciale pour satisfaire la demande des Américains de créer un secteur privé témoin en forêt boréale.

L'UQCN applaudit cependant à la décision de Québec d'avoir écarté dans ses quatre contre-propositions toute idée de privatisation même partielle des forêts publiques du Québec, un des enjeux cachés de cette négociation hautement technique.

Selon le président de l'UQCN, Harvey Mead, cet organisme «est convaincu que, pour considérer adéquatement toutes les facettes de la forêt, un régime de tenure publique responsabilisant la société civile offre des perspectives insoupçonnées» parce qu'il permet une meilleure intégration des impératifs d'exploitation commerciale et de conservation des espèces en cause.

Le fond du problème

La prise de position de l'UQCN en fin de semaine fait suite au dépôt par Québec de quatre propositions aux négociateurs américains.

On apprend de ce document que les Américains se plaignent fondamentalement de ce que les industriels de la forêt boréale québécoise obtiennent leur bois à un prix sans rapport avec un marché concurrentiel. Québec exige des royautés des exploitants mais, soutiennent les États-Unis, elles ne se comparent pas au prix qu'exigerait un propriétaire privé d'un autre exploitant privé, dont le prix de vente sur un marché libre devrait inclure le prix de vente de la ressource en sus des frais d'aménagement et de revégétation, l'ouverture des accès, ponceaux et routes, la main-d'œuvre et les coûts de la machinerie.

Québec utilise les prix pratiqués par les exploitants privés dans le sud du Québec comme indica-

teur pour déterminer la royauté exigée des exploitants privés dans les forêts publiques. Mais rien de tel n'existe pour les régions nordiques où, en principe, les coûts devraient être plus élevés pour des raisons évidentes.

En somme, indirectement, c'est la tenure publique de l'ensemble des forêts québécoises qui est en cause dans ce débat qui s'est soldé durant la dernière année par l'imposition de pénalités s'élevant à 32 % sur le bois d'œuvre québécois vendu aux États-Unis. Dans le passé, les Américains, qui ont privatisé une grande partie de leurs forêts, ont été systématiquement déboutés lorsqu'ils ont soutenu devant des instances internationales que le Québec ou les autres provinces subventionnaient directement ou indirectement leur industrie forestière.

La situation des exploitants québécois est différente à plusieurs égards de celle de ces exploitants américains qui ont soit acheté des forêts ou qui les louent en plus de devoir maintenir la valeur de cet actif à long terme par des aménagements, ce qui pousse les prix à la hausse. Pour s'assurer d'un marché véritablement concurrentiel et éviter le gaspillage d'une ressource d'accès trop peu coûteuse, plusieurs États américains interdisent aux exploitants forestiers d'avoir des intérêts dans les entreprises ou industries qui utilisent ou transforment le bois, comme les papeteries. Ce système crée un «marché de vendeurs» de bois, ce qui assure un jeu d'offre et de demande qui n'existe pas ici et des prix qui reflètent davantage la valeur de la ressource.

Propositions québécoises

Les propositions québécoises, dont les impacts sociaux n'ont pas été débattus publiquement ici avant d'être déposées, visent à instituer dans les forêts nordiques un marché témoin, soumis à la concurrence, qui permettrait d'aligner sur une valeur marchande le niveau de la royauté exigée pour obtenir l'accès à la ressource forestière boréale. Ainsi, au lieu de vendre tout simplement une partie de la forêt boréale pour créer un secteur privé témoin à côté des forêts publiques, Québec a proposé quatre formules, dont trois rapprocheraient sa structure d'exploitation d'un marché concurrentiel.



ARCHIVES LE DEVOIR

Indirectement, c'est la tenure publique de l'ensemble des forêts québécoises qui est en cause dans le débat sur le bois d'œuvre.

■ En vertu de sa première proposition, il accorderait des droits de coupe annuels sur 350 000 mètres cubes de bois en forêt boréale auxquels les exploitants forestiers auraient accès à l'occasion d'une enchère publique où on vendrait ce «bois debout», c'est-à-dire avant de le couper. L'entreprise, coopérative ou municipale qui offrirait le meilleur prix à Québec obtiendrait les droits de coupe. Et ce prix déterminerait par la suite la royauté que Québec exigerait des autres exploitants, détenteurs de Contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAAF), d'une durée de 25 ans (un des facteurs que les Américains assimilent à une entrave au jeu du marché).

■ En vertu du deuxième scénario, des parterres de coupe seraient offerts, toujours à l'enchère, pour de courtes périodes de 1,5 ou 10 ans au lieu des 25 ans offerts aux détenteurs de CAAF. Cela permettrait, souligne la proposition québécoise, l'entrée de «nouveaux joueurs» ou de plus petits exploitants en plus de susciter une offre additionnelle de bois, ce qui aurait tendance à faire fléchir les prix. Ces exploitants ne devraient pas, cependant, avoir de lien avec les industriels qui achètent le bois.

■ La troisième proposition de Québec enlèverait l'obligation faite aux détenteurs de CAAF de réaliser leurs coupes annuelles sous peine de voir diminuer leur quota. Cette obligation engendrerait des surplus qui font chuter les prix du bois d'œuvre québécois.

■ La quatrième proposition aurait pour objectif principal d'imposer des normes environnementales plus rigides, basées sur des indicateurs biologiques, de façon à forcer les exploitants à maintenir toutes les populations animales, la diversité biologique et la mixité arboricole des forêts. Cela coûterait plus cher et réduirait l'ampleur de la récolte, ce qui relèverait les prix en réduisant l'offre.

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) s'inquiète surtout des trois premières propositions qui auraient pour effet d'accorder de nouveaux territoires de coupe alors que Québec soutient depuis deux ans qu'il lui est impossible de préserver 8 % du domaine forestier québécois grâce à une politique de protection d'aires protégées. Alors que Québec protège à peine 2 % de ses milieux naturels, l'Ontario a désigné 8 % de son territoire sous forme d'aires protégées.

L'UQCN, qui applaudit aux propositions destinées à faire entrer de nouveaux et plus petits exploitants en forêt, s'inquiète de ce que les propositions gouvernementales vont rendre encore plus difficile la mise en place d'une politique d'aires protégées, sans cesse remise à plus tard par Québec. Une étude réalisée par les exploitants forestiers et un groupe environnemental international proposaient que les quelques territoires disponibles servent de compensation aux exploitants qu'il faudrait sortir des territoires destinés à être transformés en aires protégées.

La justice en a
plein le dos.Le Chemin
de l'enfer
AUX GRANDS REPORTAGES
ce soir 20hanimation :
Michèle Viroly

en direct sur la vie

• LE DEVOIR •

ACTUALITÉS

Reprise des audiences sur la modernisation de la rue Notre-Dame

Un débat houleux en perspective



Chantal Hébert

La société distincte vue d'Ottawa

Depuis l'adoption par le Parlement d'une résolution engageant le gouvernement Chrétien à tenir compte du statut distinct du Québec dans toutes ses décisions, on s'est beaucoup creusé la tête pour trouver quel sens le premier ministre pouvait bien avoir voulu donner à son engagement référendaire.

On en chercherait en vain la trace dans la décision d'établir la Fondation des bourses du millénaire qui dédoublait les efforts de Québec sur le front de l'aide aux étudiants. Ou dans la nouvelle loi sur les jeunes contrevenants dont la philosophie est contraire aux méthodes reconnues du Québec en matière de réhabilitation. Quant à la loi sur la «clarté» référendaire, on peut en dire bien des choses mais certainement pas qu'elle constitue une reconnaissance positive du caractère distinct du Québec.

Depuis le référendum, les mots «société distincte» ont pourtant bel et bien un sens au sein de la machine fédérale sauf que ce n'est pas celui que le commun des observateurs aurait pu imaginer.

Au nom de la spécificité québécoise, telle que définie par Ottawa, on a aménagé une sorte de zone politique délimitée entre le dossier Québec et le reste de l'activité fédérale. Au sein de cette zone, les politiciens du reste du Canada ne sont pas les bienvenus, en tout cas pas sans guide pour les garder dans le droit chemin. Et l'argent est régulièrement détourné de son cours normal pour arroser des terrains stratégiquement choisis.

Ceux qui ont suivi les débats en comité sur le projet de loi sur la «clarté» se souviennent du rôle de perroquets réservés aux députés gouvernementaux, lesquels étaient alimentés en questions écrites sur place par des adjoints du ministre Stéphane Dion pour éviter qu'ils ne s'écarterent du sentier tracé par le gouvernement.

À la même date l'an dernier, le ministre fédéral de l'Industrie Brian Tobin, s'est fait taper sur les doigts pour avoir enfreint une directive voulant que seuls les ministres fédéraux du Québec commentent le départ de son ancien collègue premier ministre Lucien Bouchard.

Quand le secrétaire parlementaire aux Finances John McCallum a eu des bons mots pour le budget Marois l'automne dernier, les stratèges québécois d'Ottawa ont promptement fait savoir que si l'ex-banquier torontois s'était inspiré des notes qu'ils avaient préparées, il aurait trouvé le moyen de ne pas faire de compliments au gouvernement Landry.

Pour rehausser la présence fédérale au Québec, des dollars gouvernementaux ont été investis dans tout ce qui bouge comme manifestations populaires y compris pour financer des fêtes du Canada plus somptueuses que n'importe où ailleurs à l'extérieur d'Ottawa.

Pour damer le pion au Bloc québécois, des millions de dollars en subventions ont été dépensés dans des circonscriptions dites sensibles à la veille des deux dernières élections fédérales.

Pour sauver le premier ministre de l'humiliation suprême d'une défaite aux mains des souverainistes, on a pavé de subventions sa circonscription de Saint-Maurice.

Les fruits de cette stratégie ont désormais mûri et ils sont ou bien fades ou encore amers. Comment trouver la politique fédérale particulièrement stimulante quand l'essentiel de ce qu'on en voit se résume au contingent à géométrie variable du Québec à Ottawa?

À l'inverse, comment attendre du reste du Canada une appréciation plus large du Québec quand on marginalise sa contribution plutôt que de la valoriser? À bien des égards, le Québec est aujourd'hui à la politique sociale ce que la Saskatchewan a déjà été à l'assurance-maladie mais rarement secret aura-t-il été aussi bien gardé.

Comme l'amour ne s'achète pas, le saupoudrage fédéral ne peut pas être étranger au fait que la majorité des Québécois estiment que leurs impôts seraient utilisés à meilleur escient s'ils étaient perçus et dépensés par Québec.

Finalement, et comme c'est souvent le cas quand la fin justifie les moyens, les libéraux fédéraux en sont venus à confondre leur intérêt à reprendre le Québec avec leur devoir d'unité canadienne.

C'est sous cet éclairage qu'il faut aborder le sort qui attend M. Gagliano aux mains de son patron Jean Chrétien.

Au minimum, on peut dire sans se tromper que M. Chrétien a préché par l'exemple. Il suffit pour le savoir de penser au dossier de l'Auberge Grand-Mère.

Jean Chrétien a également toujours farouchement défendu les dépenses engagées par son gouvernement au Québec comme autant de faits d'armes dans la bataille pour sauver le Canada.

Au bout du compte, le ministre Gagliano pourrait être surtout coupable d'avoir suivi les prescriptions de son premier ministre, y compris celle qui stipule que charité bien ordonnée commence par soi-même!

Un mot en terminant: si M. Chrétien pense encore à se soumettre à un vote sur son leadership lors des assises de son parti l'an prochain, il n'a pas intérêt à enlever la responsabilité politique du Québec à Alfonso Gagliano, un des rares ministres québécois dont la loyauté lui est acquise.

Les libéraux fédéraux du Québec sont déjà assez pressés d'en finir avec son leadership sans qu'il ne leur donne les moyens d'accélérer son départ en confiant les clés de la machine du Québec à un partisan de Paul Martin.

Dans les circonstances, si M. Gagliano était, malgré tout, remplacé, ce serait le signal le plus clair de ce que Jean Chrétien arrive au bout de son propre rouleau.

Chantal Hébert est columnist politique au Toronto Star.

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Houleux sera le débat qui s'amorce ce soir à l'occasion de l'étude du projet de modernisation de la rue Notre-Dame, alors que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) reprend ses travaux. Houleux parce qu'il oppose deux parties aux positions bien arrêtées que seul le rejet du *statu quo* rassemble.

Les tensions qui existent entre opposants et partisans du projet du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve étaient vives lors du début des audiences en novembre dernier. Tout porte à croire qu'elles seront à leur paroxysme au cours des prochains jours puisque les défenseurs du projet, qui avaient été somme toute discrets en 2001, semblent vouloir sortir du placard. Et les détracteurs, pour leur part, ont profité des Fêtes pour s'organiser. En outre, la Ville de Montréal est contre le projet, tel que le révélait *Le Devoir* il y a quelques semaines.

Le Collectif en aménagement urbain Hochelaga-Maisonneuve était jusqu'à tout récemment un des seuls partisans à s'afficher ouvertement pour le projet. Jeudi, la Chambre de commerce et d'industrie de l'est de l'île de Montréal, le CLSC Hochelaga-Maisonneuve, la Corporation de développement de l'Est et la Société de promotion et de concertation de l'est de l'île de Montréal, notamment, ont sauté dans le bateau afin d'accorder leur soutien au ministre des Transports, Guy Chevrette, et au directeur du Collectif, Jean-Jacques Bohémier.

En contrepartie, les groupes qui souhaitent mettre des bâtons dans les roues du ministre se sont rangés derrière l'Association Habitat Montréal (AHM), un nouvel organisme composé de jeunes professionnels du quartier qui se sont juré de tout faire pour que le train nommé Chevrette déraile. On compte parmi ceux-ci le Conseil régional de l'environnement, la Table d'aménagement de quartier de Hochelaga-Maisonneuve, le Regroupement pour une alternative politique et le Parti vert.

Avantages et inconvénients

Au cœur du débat, on retrouve donc le projet du MTQ. Évaluant que la rue Notre-Dame sera incapable de supporter les débits de cir-



Vue de la rue Notre-Dame vers l'ouest, sous le pont Jacques-Cartier.

culation prévus jusqu'en 2011, le ministère entend refaire une beauté à cet important axe routier qui relie le centre-ville à l'est de l'île. Le projet consiste à élargir la rue Notre-Dame en y ajoutant une voie dans chaque direction, à aménager les accotements et les voies réservées aux autobus, à la raccorder à l'autoroute 25 (qui sera prolongée prochainement) et à prolonger le boulevard l'As-

somption jusqu'à elle. Les travaux seraient effectués sur une longueur de 9,2 kilomètres entre la rue Amherst et l'A-25. Le projet est évalué à plus de 280 millions de dollars (160 millions, initialement).

Les tenants du projet estiment que c'est l'occasion ou jamais pour les gens du quartier de régler le problème déjà existant de débordement de circulation sur le réseau local adja-

cent à la rue Notre-Dame, un problème qui devrait prendre de l'ampleur au cours des prochaines années. Ils croient également que le projet du MTQ permettra aux résidents de reprendre le contrôle de leur quartier, lequel a été sérieusement mis à mal par la construction du tronçon il y a près de 30 ans.

Rappelons-nous qu'au début des années 70, les autorités projetaient d'aménager une autoroute est-ouest qui devait relier l'autoroute Décarie au pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine. Une seule section du projet a cependant vu le jour, plus précisément entre l'échangeur Turcot et la rue Sanguinet. Des contraintes majeures liées à la construction d'une telle autoroute en plein milieu urbain ont mené les responsables à modifier leurs plans. L'autoroute prévue est ainsi devenue un boulevard urbain trop souvent congestionné qu'on peut aujourd'hui emprunter à la sortie de l'autoroute Ville-Marie.

La plupart des opposants au projet sont d'accord avec le fait que la rue Notre-Dame telle que nous la connaissons actuellement ne fait pas l'affaire... mais pas au point d'accepter tout changement les yeux fermés. La critique première a trait au caractère massif du réaménagement proposé qui incite les détracteurs à parler d'une autoroute Décarie bis, c'est-à-dire une autre autoroute en tranchée qui dévisagerait à tout jamais le quartier et qui couperait son accès au fleuve. De plus, les opposants critiquent le manque de vision du ministre qui n'en aurait selon eux que pour le béton.

Ils proposent ainsi que le MTQ jette à la corbeille son projet autoroutier pour le remplacer par un projet de boulevard urbain à quatre voies avec une voie réservée au camionnage et une autre aux transports en commun. Cela permettrait notamment la reconstruction de bâtiments en bordure de rue, lesquels pourraient offrir une intéressante mixité commerces-habitations, indique-t-on.

Les travaux qui reprennent ce soir à la salle Dom-Polski (1956, rue Frontenac, métro Frontenac) permettront à la commission de recueillir l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, groupe ou municipalité désirant s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

Sondage Léger Marketing

Les Canadiens appuient la participation de l'armée à des combats à plus large échelle

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Une faible majorité de Canadiens approuverait la participation de l'armée canadienne, aux côtés des États-Unis, à des combats dans d'autres pays que l'Afghanistan. Les Québécois sont toutefois moins chauds à cette idée.

C'est ce qui ressort d'un sondage Léger Marketing, dont les résultats ont été communiqués à la Presse canadienne. Le sondage a été réalisé avant qu'Ottawa annonce, le 7 janvier, l'envoi de troupes canadiennes pour participer à une mission de «sécurité» en Afghanistan.

Plus précisément, ce sont 53 % des Canadiens qui se disent d'accord avec l'idée que les troupes canadiennes participent à des attaques, aux côtés des États-Unis, contre d'autres pays que l'Afghanistan. Une proportion de 33 % des personnes interrogées désapprouve cependant cette idée. La propension à approuver une telle intervention est plus forte chez les hommes, soit 59 %.

Les Québécois seraient moins favorables à une telle intervention dans d'autres pays que l'Afghanistan. Seulement 47 % approuveraient l'idée, alors que 44 % s'y opposeraient.

La tendance à appuyer une telle intervention ailleurs qu'en Afghanistan est moins élevée chez les

francophones (42 %), les femmes (37 %) et les gens de 18 à 24 ans (46 %).

Les missions de paix recueilleraient un plus large appui auprès du public. Ainsi, 82,5 % des Canadiens et 83 % des Québécois seraient d'accord pour que le Canada dépêche des troupes pour participer à des missions internationales de paix avec les Nations unies.

De façon générale, tant les Canadiens que les Québécois se disent fiers de l'armée canadienne, et ce dans des proportions respectives de 77 et 75 %.

Le sondage a été réalisé auprès de 1516 Canadiens adultes, du 13 au 18 décembre dernier. Il comporte une marge d'erreur de 2,6 points, 19 fois sur 20.

Le rafraîchissement des étés appauvrit la vie en Antarctique

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Depuis une trentaine d'années, alors qu'on s'inquiète d'un réchauffement général du climat terrestre, les étés en Antarctique sont de plus en plus frais, et cette tendance a déjà provoqué un appauvrissement «significatif» de la vie dans cette partie du monde, avertissent des chercheurs américains dans une étude parue aujourd'hui sur le site de la revue britannique *Nature*.

En effet, en s'intéressant à la vallée sèche de McMurdo, une équipe scientifique conduite par Peter Doran, de l'Université de l'Illinois à Chicago, a relevé que la diminution constante des températures mesurées à l'aide de stations météorologiques automatiques s'est accompagnée, lors de cette étude menée entre 1986 et 2000, d'une nette baisse de l'activité biologique.

Les vallées sèches sont de véritables déserts paradoxalement dépourvus de toute glace, à l'intérieur du continent glacé, avec quelques lacs salins alimentés par des cours d'eau éphémères issus de la fonte des glaciers environnants.

La vie y est extrêmement pauvre, inutile d'y chercher le

moindre manchot ou phoque, car les oiseaux comme les mammifères ne s'éloignent jamais des côtes. La faune de ces vallées se limite à des populations microbiennes et à un certain nombre d'invertébrés.

Dans la vallée de McMurdo, en dix ans, les températures mesurées au sol ont diminué de 0,7 °C et le refroidissement est sensible surtout pendant l'été austral (entre décembre et février) et en automne (mars à mai). Le rafraîchissement a particulièrement touché les écosystèmes situés à l'interface entre glace et eau et a surtout entraîné un déclin de la population de l'espèce dominante de nématodes, qui perd 10 % de son effectif par an. En outre, la «production primaire» des lacs (absorption de dioxyde de carbone dans des composés organiques) a elle aussi baissé de 6 et 9 % par an.

Cette étude ne signifie pas pour autant que le climat de la Terre ne connaît pas une tendance au réchauffement global. «L'Antarctique, souligne Peter Doran, est climatiquement isolé du reste de la planète par le courant circum-antarctique de l'Océan Austral, qui maintient le continent si froid.»

loto-québec

649

Tirage du
2002-01-12

01 07 13 30 34 36

Numéro complémentaire: 38

419

Tirage du
2002-01-12

04 12 19 37 42 47

Numéro complémentaire: 28

Extra

Tirage du
2002-01-12

NUMÉROS	LOTS
861964	100 000 \$
61964	1 000 \$
1964	250 \$
964	50 \$
64	10 \$
4	2 \$

Extra

Tirage du
2002-01-11

NUMÉROS	LOTS
328882	100 000 \$
28882	1 000 \$
8882	250 \$
882	50 \$
82	10 \$
2	2 \$

résultats

GAGNANTS	LOTS
6/6	1 2 000 000,00 \$
5/6+	4 141 513,30 \$
5/6	263 1 721,80 \$
4/6	13 958 62,20 \$
3/6	266 481 10,00 \$

Ventes totales: 14 307 778 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 000 000 \$

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 1 000 000,00 \$
5/6+	0 50 000,00 \$
5/6	17 500,00 \$
4/6	1 162 50,00 \$
3/6	20 664 5,00 \$

Ventes totales: 577 126,00 \$

SUPER 7

Tirage du
2002-01-11

07 10 15 23 29 34 45

Numéro complémentaire: 03

GAGNANTS	LOTS
7/7	0 2 500 000,00 \$
6/7+	3 59 545,20 \$
6/7	78 2 003,90 \$
5/7	4 106 135,90 \$
4/7	83 629 10,00 \$
3/7+	80 280 10,00 \$
3/7	689 727 partic. gratuite

Ventes totales: 9 983 982 \$
Prochain gros lot: 5 000 000 \$

Les modalités d'encaissement des billets gagnants passeront au verso des billets.
En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Le jeu doit rester un jeu

TVA, LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

LE DEVOIR

LE MONDE

Le processus de paix s'effondre

La Colombie se prépare au pire

Les FARC s'engagent à poursuivre la lutte

Bogota (AFP) — Le processus de paix en Colombie semble avoir atteint un point de non-retour après la réponse des FARC qui ont hier rejeté la responsabilité de la crise sur le président Andres Pastrana et se sont engagés à poursuivre la lutte sous toutes ses formes.

«L'ultimatum de 48 heures [adressé samedi par le président Pastrana], qui prend fin le 14 janvier à 21h30, modifie de manière unilatérale l'accord qui a accompagné les trois années de négociations et signifie la fin du processus de paix dans sa forme actuelle», ont estimé les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) dans un communiqué.

Le président Pastrana avait mis en demeure samedi les FARC d'évacuer avant ce soir la zone démilitarisée placée sous leur contrôle depuis trois ans.

L'organisation rebelle affirme d'autre part que la responsabilité de la rupture des négociations revient au président Pastrana qui a pris sa décision «en dépit des efforts réalisés les 11 et 12 janvier en présence de l'Américain James Lemoyne», l'envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan.

«Au pays et au monde entier, nous réaffirmons notre détermination à poursuivre la lutte, sous toutes ses formes, pour réaliser les changements nécessaires au pays et aboutir à la réconciliation et à la reconstruction», a ajouté l'organisation rebelle.

Le chef d'Etat colombien avait jugé «insuffisantes» samedi, les ultimes propositions des FARC élaborées aux côtés de James Lemoyne qui a tenté pendant deux



jours de renouer le dialogue entre les deux parties.

«Le document des FARC n'apporte pas de réponses claires et directes. De fait, depuis samedi soir à 21h30, le délai de quarante-huit heures a démarré», avait expliqué M. Pastrana, demandant aux FARC d'évacuer la zone démilitarisée de Caguan avant ce soir.

Ce territoire de 42 000 km² situé dans une zone stratégique du

sud du pays, avait été placé sous le contrôle des FARC en janvier 1999 afin d'instaurer le début du processus de paix.

La prise de possession de cette zone ayant été effectuée à l'occasion d'une cérémonie officielle, le 7 janvier 1999, les FARC ont demandé hier que leur départ des cinq principales communes de cette région soit organisé dans les mêmes conditions.

«Nous proposons au président de signifier notre départ au cours d'une cérémonie publique qui se tiendra en présence de représentants de la communauté internationale et de la société civile colombienne qui tout au long de ces trois ans ont apporté leur soutien à cette tentative de réconciliation et de reconstruction nationale», précise le communiqué.

En état d'alerte maximum

Les FARC ont demandé également à M. Pastrana «de garantir la vie et la sécurité des habitants de cette région» devant les craintes grandissantes d'une escalade de la violence.

Des troupes de l'armée colombienne — 13 000 hommes ont été placés en alerte maximum depuis mercredi — étaient en mouvement depuis hier matin pour rejoindre les abords de la zone militarisée, a indiqué le général Jorge Mora du haut-commandement militaire.

«Une fois de plus les intérêts mesquins d'une minorité de privilégiés et riches ont pris le dessus sur les intérêts de 40 millions de Colombiens», ajoute enfin le communiqué des FARC dont le chef historique, Manuel Marulanda (alias Tirofijo) n'est pas apparu en public depuis le début la crise mercredi dernier.

Seule la présence de James Lemoyne hier matin dans la localité de Los Pozos, au cœur de la zone démilitarisée, constituait un espoir pour la population de cette zone de renouer le dialogue censé mettre fin à trente sept ans d'une guerre civile qui a fait 200 000 morts.



Cette vieille réfugiée palestinienne, sa carte d'identité entre les mains, attendait hier un peu d'aide de la Croix rouge internationale après la démolition par des bulldozers israéliens d'une soixantaine de maisons à Rafah dans le sud de Gaza.

Démolition de maisons palestiniennes

Israël dans l'embarras

Jérusalem (AFP) — La destruction massive de maisons palestiniennes par l'armée provoquait hier embarras et polémiques en Israël, mais les autorités paraissent décidées à poursuivre les actes de représailles.

Trois ministres travaillistes ont élevé des réserves sur la démolition jeudi d'une cinquantaine de maisons à Rafah, dans la bande de Gaza, qui a laissé plus de 500 sans-abri, après une attaque meurtrière contre l'armée israélienne.

Ces critiques leurs ont valu d'être rabroués par le chef du gouvernement Ariel Sharon, qui a demandé aux ministres, lors de la réunion hebdomadaire du cabinet, de ne pas s'exprimer publiquement sans avoir entendu les explications des responsables militaires, a-t-on indiqué de source gouvernementale. Il a justifié la conduite de l'armée, soulignant la nécessité «d'empêcher des contrebandes d'armes» dans un secteur frontalier de l'Egypte.

Avant la réunion, le ministre des Sciences et de la Culture, le général de réserve Matan Vilnai, a estimé qu'il «aurait fallu procéder autrement et fournir aux familles des caravanes de remplacement».

«Je suppose que l'armée a de bonnes raisons de détruire des maisons qui, là où elles sont situées à proximité immédiate de la frontière égyptienne, offrent des abris à la contrebande d'armes, mais Israël ne peut se permettre de rapper à l'aveuglette», a-t-il ajouté.

Il s'est inquiété de l'image donnée par l'armée par cette destruction de maisons, la plus massive en un jour depuis le début de l'intifada, le soulèvement palestinien, en septembre 2000.

Le ministre des Affaires étrangères Shimon Peres a pour sa part réclamé des «explications sans ambiguïté» sur les démolitions, mais n'a pas remis en cause le bien fondé de l'opération.

Le quotidien libéral Haaretz a dénoncé sévèrement l'opération, qu'il a qualifiée d'«aveugle cruauté». «Ce qui s'est passé dans le camp de réfugiés de Rafah est un acte de destruction gratuit, qui est honteux pour l'armée israélienne et les Israéliens», écrit son analyste militaire, Zeev Shiff. «Cette opération est un acte cruel sans logique militaire ou politique», estime-t-il, alors qu'un correspondant du journal a carrément accusé Israël d'avoir «commis un crime de guerre».

EN BREF

Deux personnes arrêtées en Ulster

Belfast (Reuters) — Deux hommes ont été arrêtés à la suite du meurtre d'un jeune postier catholique attribué par la police à des paramilitaires protestants à la lisière de Belfast, a annoncé hier la police d'Ulster. Daniel McColligan, 20 ans, avait été abattu par deux hommes armés qui attendaient son arrivée samedi matin devant un centre postal dans le nord de la capitale nord-irlandaise. «Deux hommes ont été arrêtés et collaboreront avec la police dans ses enquêtes», a déclaré à Reuters un porte-parole de la police. «Ils ont été arrêtés samedi soir dans la zone de Belfast. Belfast a déjà été agitée cette semaine par des affrontements entre catholiques et protestants devant l'Ecole pour filles de Sainte-Croix. Le secrétaire britannique à l'Irlande du Nord, John Reid, a demandé hier aux responsables politiques des deux camps, républicain et unioniste, à s'unir dans une même condamnation de ces derniers incidents.

Mort de Vance

Washington (Reuters) — L'ancien secrétaire d'Etat américain Cyrus Vance, qui a œuvré dans les der-

nières années de sa vie en faveur de la paix en ex-Yougoslavie, s'est éteint samedi à l'âge de 84 ans. Vance avait la maladie d'Alzheimer. Il est décédé à l'hôpital du Mont Sinai à New York. Lorsqu'il était secrétaire d'Etat du président Jimmy Carter, il avait contribué à l'élaboration du traité de paix israélo-égyptien de Camp David, signé en 1979.

Payés pour voter

Moscou (Reuters) — Pour faire chuter le nombre de «pêcheurs de la ligne», les électeurs russes de la région de Yakoutie, en Sibérie, ayant effectivement voté hier ont reçu en récompense des billets de tombola. Le gros lot était constitué d'une voiture et les autres heureux gagnants sont repartis avec des machines à laver, des téléviseurs et des chaînes stéréo. Et de fait, le taux de participation à ce deuxième tour des élections régionales dans cette immense région riche en diamants s'est élevé au-dessus de 70 %, soit bien au-delà des 50 % minimum requis. Les électeurs qui se sont déplacés se sont également vu remettre des bons de réduction sur leurs factures d'électricité, de gaz ou d'eau, ou bien des coupons permettant des remises sur l'achat d'huile de table, de poulets et de lait condensé.

Déclaration de guerre du président pakistanais contre le «fondamentalisme»

Musharraf passe aux actes

■ Des centaines d'islamistes sont arrêtés

■ L'aviation américaine poursuit ses bombardements

D'APRÈS L'AFP

Des centaines d'islamistes ont été arrêtés à l'occasion de la lutte antiterroriste décrétée par le président Pervez Musharraf, tandis que l'aviation américaine a continué hier à pilonner des bases présumées du réseau islamiste al-Qaïda dans l'est de l'Afghanistan, tandis qu'au Pakistan,

La déclaration de guerre lancée samedi par le chef de l'Etat pakistanais «au fondamentalisme, à l'extrémisme et au militantisme» a été accueillie avec satisfaction un peu partout dans le monde, mais a suscité une réaction prudente du gouvernement indien qui a déclaré attendre des actes de son voisin et rival.

En Afghanistan, les avions américains ont mené dans la nuit de samedi à dimanche de nouveaux raids contre la région de Zhawar, près de Khost (est), censée abriter un camp d'entraînement d'al-Qaïda, le réseau islamiste dirigé par Oussama ben Laden, a rapporté l'agence Afghan Islamic Press (AIP). Le bombardement était «lourd et intense», a indiqué l'AIP, citant des résidents de la ville pakistanaise frontalière de Miran Shah.

Selon le chef d'état-major interarmées américain, le général Richard Myers, la zone de Zhawar, qui fait l'objet de frappes aériennes presque

quotidiennes depuis le 3 janvier, comporte plus de 60 bâtiments et une cinquantaine de grottes.

Des troupes américaines acheminées sur place y ont découvert «des tas et des tas d'équipements militaires», a-t-il dit. Au Pakistan, près de 900 extrémistes ont été arrêtés dans l'espace de 24 heures depuis l'interdiction par le président Musharraf de cinq groupes politico-religieux.

Parmi ces organisations figurent un parti talibane qui avait envoyé des milliers de volontaires en Afghanistan et deux partis séparatistes cachemiris, instigateurs selon l'Inde de l'attentat contre le parlement à New Delhi le 13 décembre, à l'origine de la crise entre les deux pays. La police a déclaré que plusieurs centaines d'extrémistes religieux avaient été arrêtés hier matin dans tout le pays et que plusieurs centaines de locaux, appartenant aux organisations interdites, avaient été placés sous scellés dans les provinces du Pendjab, du Sind et du Balouchistan pendant la nuit.

Le ministre indien des Affaires étrangères Jaswant Singh s'est félicité des décisions du président pakistanais, mais a ajouté que l'Inde jugera sur les actes. «Nous accueillons avec satisfaction l'engagement déclaré [du Pakistan] de ne plus soutenir ou permettre l'utilisation de son territoire pour le terrorisme n'importe où dans le monde, y compris dans l'Etat indien du Jammu et Cachemire», a affirmé hier le ministre. M. Singh a néanmoins ajouté que l'engagement du président pakistanais serait jugé «par les actions concrètes prises» contre «le terrorisme transfrontalier».

Le secrétaire d'Etat américain Colin Powell a estimé que le général Musharraf avait «pris une position courageuse et inspirée qui place le Pakistan contre le terrorisme et l'extrémisme à l'intérieur de ses frontières comme à l'extérieur».

Le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan s'est félicité de l'accent mis sur «la tolérance, l'état de droit et la nécessité de combattre le terrorisme et l'extrémisme», y voyant un geste vers la paix dans la région.

A Cuba, les vingt premiers prisonniers acheminés d'Afghanistan, membres présumés des talibans ou d'al-Qaïda, ont entamé sur la base militaire américaine de Guantanamo une période de détention illimitée dans des conditions de sécurité draconiennes. En Grande-Bretagne, des groupes et des hommes politiques se sont inquiétés des conditions de détention des prisonniers, parmi lesquels se trouve un citoyen britannique. «Quel que soit leur statut, ces prisonniers ont des droits légaux et ce que nous avons entendu suggère que leurs droits sont menacés», a estimé le président de la commission des Affaires étrangères des Communes, le député travailliste Donald Anderson.

Le sida n'est plus tabou en Chine

PIERRE HASKI
LIBÉRATION

Pékin — Jusqu'à une date récente, le mot sida était quasiment tabou en Chine populaire. Les statistiques officielles ne faisaient état que de 25 000 personnes contaminées dans ce pays de 1,3 milliard d'habitants, alors que la réalité serait bien supérieure à deux millions. Le sida apparaissait dans les pages «étranger» de la presse officielle, à propos de la lointaine Afrique ou des conférences internationales.

Tout a basculé en août, lorsque le gouvernement a reconnu que la Chine était elle aussi menacée par la pandémie et a annoncé un «plan d'action». Depuis, les médias chinois, jusque-là très discrets, parlent du sida et une conférence nationale a été organisée en novembre à Pékin pour mobiliser le secteur médical. Lors de ce forum, le responsable du programme de l'ONUSIDA, Peter Piot, a souligné que 10 millions de vies pouvaient être sau-

vées si la Chine faisait ce qu'il fallait pour bloquer la progression de la maladie, qui menace de prendre, dans cet immense pays, des proportions catastrophiques.

Apparences rigoristes

Mais il y a loin des proclamations aux actes, car le virus est un défi à plusieurs facettes pour le pouvoir communiste chinois. La principale réticence à admettre l'existence de la maladie en Chine était, jusqu'à récemment, l'hésitation à reconnaître que la société chinoise s'est à ce point ouverte et banalisée qu'elle a en son sein des gens qui ont des relations sexuelles «libres», des homosexuels, des drogués... Pour le Parti communiste, il fallait sauver les apparences rigoristes d'un régime qui l'est, dans les faits, beaucoup moins. Ce tabou-là a volé en éclats, tout comme, par exemple, celui de l'homosexualité qui commence à avoir droit de cité.

L'autre réticence était beaucoup plus pragmatique. Il s'agissait d'éviter au pouvoir d'être éclaboussé par

un scandale à l'origine de la majeure partie des contaminations passées: celle qui est passée par le commerce du sang, non seulement au Henan mais dans cinq ou six autres provinces chinoises, comme le Shaanxi, le Hubei, le Hebei ou le Gansu. Les autorités ont longtemps fait pression sur le gouvernement central et sur la presse pour tenter d'étouffer l'affaire. En vain.

Un proche du pouvoir confie que la publication de reportages à l'étranger sur l'explosion du sida dans le Henan, tout au long de l'année dernière, a aidé Pékin à faire passer la décision de reconnaître l'épidémie, finalement annoncée en août. Depuis, les autorités locales font de la résistance et empêchent, par exemple, l'intervention des organisations internationales et non gouvernementales dans la région sur une grande échelle.

Le sida renvoie également le pouvoir chinois à une image peu plaisante de la société: la face cachée du miracle économique. Au cours des deux dernières décennies, la Chine a enregistré d'im-

menses progrès économiques, mais également une dislocation sociale croissante qui inquiète les plus lucides des dirigeants. Le virus du sida s'est engouffré dans cette brèche, à la fois par ce commerce du sang, mis en place par des responsables locaux peu scrupuleux, mais aussi par la prostitution, qui a pris à travers le pays une proportion gigantesque, ou encore par la drogue qui touche certains secteurs de la société.

Il faudra aux dirigeants chinois encore plus de courage politique que celui qui leur a fait franchir les premiers pas l'an dernier, pour s'atteler à l'ensemble de ces points faibles de la société. Ils dérangeraient en effet pas mal d'intérêts en place, de potentats locaux qui vivent de cette dislocation, de petits arrangements avec la morale ou la loi qui font que la Chine, aujourd'hui, va bien économiquement et mal socialement. C'est, indirectement, le message des révoltés du sida du Henan. Un révélateur des dysfonctionnements de la société chinoise actuelle.

É D I T O R I A L

Québec
et le clonage

Le ministre David Cliche vient de rappeler que son gouvernement interdit toute recherche sur le clonage humain, y compris sur les cellules d'embryons «excédentaires» déjà dans les laboratoires. Ce rappel est bienvenu parce qu'il envoie un message clair non seulement à la population, mais également aux chercheurs en attente de directives.

En prenant position contre la recherche sur le clonage humain, le ministre délégué à la Recherche, à la Science et à la Technologie imite ses collègues de plusieurs pays où de vifs débats se sont tenus ces derniers mois sur la nécessité d'encadrer l'imprévisible recherche en génétique. La position du gouvernement québécois est toutefois plus restrictive que celles adoptées en Angleterre, en France et aux États-Unis, pour ne mentionner que ces pays. On ne s'en plaindra pas: nous avons à maintes reprises exprimé en ces pages notre inquiétude devant les manipulations de cellules embryonnaires humaines, quelle que soit leur provenance. La recherche sur les cellules souches adultes nous paraît beaucoup plus intéressante, étant plus respectueuse de la vie humaine.

Par ailleurs, la position du Québec paraît également plus restrictive que celle qui s'annonce à Ottawa, si l'on se fie à l'avant-projet de loi qui circule depuis plusieurs mois. Ce document ouvre en effet la porte à la recherche sur des cellules souches prélevées sur des embryons excédentaires provenant de fécondations *in vitro* effectuées pour des couples infertiles.

Mais, contrairement à ce que certains ont pu croire, le ministre délégué à la Recherche, à la Science et à la Technologie ne cherche pas l'affrontement avec Ottawa dans ce dossier. Son intervention vise plutôt à donner l'heure juste aux citoyens inquiets ainsi qu'aux chercheurs, dans un contexte où l'absence de législation fédérale

pourrait donner cours à des expériences regrettables qui ne correspondent pas aux valeurs des Canadiens. D'ailleurs, on se demande bien comment M. Cliche peut affirmer sans l'ombre d'un doute qu'il ne se fait aucune recherche sur les cellules souches embryonnaires. Voilà une vérification bien difficile à effectuer. Et on se demande comment son gouvernement, qui n'a pas la compétence légale en la matière, pourrait maintenir son statut distinct une fois la loi fédérale adoptée. D'autant plus que Québec est tout aussi désireux qu'Ottawa de prendre sa place dans ce champ de recherche de pointe.

En affichant ses couleurs maintenant, le gouvernement du Québec peut contribuer à influencer la position fédérale, qui n'est pas encore fixée. La province est à notre connaissance la seule à s'engager ainsi sur cette question délicate. Cela s'explique aisément: après Ottawa, qui distribue 500 millions en recherche en santé, le Québec est le gouvernement qui dépense le plus à ce chapitre, soit 80 millions, lesquels passent par le Fonds de recherche en santé du Québec.

David Cliche compte beaucoup sur les règles d'éthique que s'est données ce Fonds pour assurer le respect de la position gouvernementale. Soit. Mais les comités d'éthique ne sauraient se substituer aux gouvernements auxquels incombe la responsabilité d'adopter des lois pour encadrer cette recherche. Les trois conseils subventionnaires fédéraux, dont les règles d'éthique adoptées il y a près de dix ans sont caduques, attendent d'ailleurs la nouvelle loi avant d'ajuster leur tir. Ils ne sont pas les seuls. L'industrie biomédicale, les universités, les établissements de santé œuvrent dans un vide juridique qui ne constitue pas un climat de travail idéal. Qu'Ottawa se hâte! Et que Québec le presse d'agir!

pdessivieres@ledevoir.ca

Encore
une autoroute!

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) reprend aujourd'hui l'étude du projet de modification de la rue Notre-Dame, dans l'est de Montréal. Ce projet du ministère des Transports propose de creuser une tranchée d'une dizaine de kilomètres le long du fleuve pour y loger une autoroute dans le prolongement de l'Autoroute Ville-Marie, reliant le centre-ville à l'autoroute 25 (pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine) située plus à l'est.

On se rappellera que ce sont les protestations citoyennes qui ont bloqué la poursuite des travaux de l'autoroute Ville-Marie, il y a de cela une trentaine d'années. Pour le ministère, la transformation de Notre-Dame en autoroute serait devenue urgente à cause de l'augmentation de la circulation automobile et du transport par camion.

Tout le monde s'entend pour dire que Notre-Dame est une rue dangereuse et mal conçue qui doit être reconstruite d'un bout à l'autre, du moins entre le Vieux-Montréal et l'autoroute 25. Mais là s'arrête le consensus. Pour les opposants, le projet du gouvernement est une aberration puisqu'il accorde encore une fois la priorité absolue au transport individuel. Même le maire de Montréal s'est prononcé contre une telle autoroute qui laisserait la ville se développer «dos au fleuve».

En revanche, certains groupes du quartier et la plupart des acteurs économiques de l'Est qui ont donné leur appui, tablent sur le fait qu'une autoroute en tranchée limiterait le bruit et faciliterait la dispersion des gaz toxiques dans l'air. De plus, Québec a fait miroiter l'aménagement d'espaces verts qui laissent croire à la cohabitation possible de deux mondes, celui d'une vie de quartier harmonieuse en surface, et d'une autoroute à grand débit en contrebas. Belle utopie de papier! Pour qui veut croire à la tranquillité, même relative, d'une autoroute construite en tranchée, une balade du côté du boulevard Décarie ou de l'autoroute Ville-Marie, derrière l'hôtel de ville, pourra servir d'avertissement.

Il n'y a pas de projet idéal quand il est question de circulation en milieu densément peuplé. Cela étant, il est possible de limiter l'impact, par exemple en faisant de Notre-Dame un véritable boulevard urbain à quatre voies, bordé d'arbres et d'immeubles au nord, donnant accès au fleuve au sud, et percé au centre de voies réservées aux autobus. Le tout pour une fraction des 270 millions d'une autoroute enclavée.

Les autoroutes vieillissent toujours selon le même scénario: dans un premier temps, elles améliorent la fluidité de la circulation, mais très bientôt, elles deviennent encombrées et accentuent les problèmes de pollution et de stationnement en plus des déficits dans les transports en commun. Un cas typique où l'offre crée sa propre demande... Avec un boulevard urbain bien conçu, automobilistes et camionneurs seraient évidemment forcés de s'arrêter aux intersections, perdant ainsi quelques précieuses minutes de leur temps, mais n'est-ce pas là un prix peu élevé à payer pour profiter du privilège de circuler en ville?

jsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

LARRY SMITH NOMMÉ ÉDITEUR À LA GAZETTE...



L E T T R E S

Sauvons l'homme
des cavernes!

Dans la Grèce antique, il y avait un sans-abri qui s'appelait Diogène... Il vivait dans un tonneau aux limites d'Athènes. Il refusait les normes sociales et vouait un culte à sa liberté, fût-elle aussi difficile à vivre que celle d'un chien errant. C'est pourquoi notre bonhomme tenait à se présenter sous le nom de Diogène le Chien.

À cette époque, il n'y avait pas de travailleurs sociaux et Diogène n'était pas un malade mental. C'était tout bonnement un philosophe... Platon et compagnie raillaient sa vision du monde. Elle a néanmoins traversé les siècles pour se rendre jusqu'à nous.

Alexandre le Grand lui-même fut impressionné par ce zigoto. Il vint à sa rencontre pour s'entretenir avec lui. Alexandre le Grand, le conquérant d'un empire, vit le Chien, tout sale, assis dans les débris, et lui demanda s'il pouvait faire quelque chose pour lui. Diogène lui répliqua: «Ote-toi de mon soleil, tu me fais de l'ombre.» Sur cette réplique laconique, Alexandre le Grand retourna conquérir le monde en laissant notre homme se dorer la couenne au soleil.

On parle beaucoup des sans-abri depuis l'expulsion des gueux qui s'étaient installés dans des cabanes de panneaux électoraux, sous les bretelles d'une autoroute. On ne parle pas beaucoup aux sans-abri, cela dit. La grandeur s'est perdue depuis Alexandre le Grand...

Si d'aventure on laissait parler les sans-logis, au lieu de s'adresser à tous ceux qui

sont payés pour dire que les sans-abri sont fous, on serait sans doute surpris et choqués de les entendre nous dire qu'ils sont libres, dans leurs tonneaux ou leurs huttes en contreplaqué.

Nos Diogène ne veulent pas vivre dans des maisons de fous. Ils préfèrent crever de froid, protégés par le sourire ineffable de M. Tremblay, plutôt que d'être parqués comme des prisonniers politiques dans des refuges qui s'apparentent à l'univers concentrationnaire. À la limite, je suppose que nos Diogène se sentiraient plus à l'aise en prison que dans les refuges pour sans-abri. En prison, on dispose d'un peu plus d'intimité.

Je vous laisse méditer là-dessus, mesdames et messieurs les travailleurs sociaux.

Gaëtan Bouchard

Trois-Rivières, le 9 janvier 2002

Protégeons les piétons

Si les législateurs pratiquaient quotidiennement la marche (et le vélo) comme moyen de transport à Montréal — et cela inclut la plupart des usagers des transports en commun —, le projet de rendre légal le virage à droite à un feu rouge pour les automobilistes n'aurait même pas pu être imaginé.

Déjà, les piétons ont à peine le temps de s'engager dans la voie qui leur est réservée que le feu vert passe au rouge et que les automobiles empiètent dangereusement de leurs solides pare-chocs sur cette voie qui rétrécit comme une peau de chagrin, laissant à peine aux piétons le temps de traverser sans frôlement fatal. Sans parler de l'habitude solidement implantée chez les auto-

mobiles de griller les feux orange, comme si c'était un acte de courage, pour terminer leur course, comme il se doit, à un feu rouge alors que les piétons ont déjà commencé à traverser au feu vert, dans la voie perpendiculaire. Les piétons sont de plus en plus anxieux et souvent apeurés à l'idée de franchir les carrefours, à cause de ces pratiques d'empiètement systématiques et grandissantes qui prennent des allures de harcèlement. Y a-t-il jamais eu d'arrestation d'automobiliste qui grille un feu orange? Qui empiète sur la voie des piétons plutôt que d'attendre le feu vert à sa place? Qui n'attend pas que la flèche verte apparaisse au feu de circulation pour tourner à droite?

Les piétons laissent leur automobile chez eux, incités par la promotion faite des transports en commun et l'intelligence des enjeux de santé que la pollution automobile produit. Changer les comportements des automobilistes qui leur rendent la vie misérable et dangereuse serait bien davantage une priorité et une révolution que de permettre aux automobilistes de tourner à droite au feu rouge, ce qui aggrave ainsi mille fois le stress de ceux et celles qui préfèrent vivre à Montréal d'une façon responsable et sensée, en marchant. Mais il semble que soient bien en place deux poids et deux mesures quant aux droits des citoyens: les automobilistes qui congestionnent la ville passent en premier dans tous les sens du terme; quant aux piétons, qu'ils se débrouillent — ne sont-ils pas inférieurs et négligeables sur leurs deux jambes?

Rose Marie Arbour

Historienne de l'art, UQAM

Montréal, le 17 décembre 2001

LIBRE OPINION

Points d'impôt et responsabilité

JOHN MCCALLUM

Député

Le budget fédéral n'ayant prévu aucun nouveau transfert de points d'impôt aux provinces, le débat à cet égard mourra peut-être de sa belle mort. Mais peut-être pas. Voici deux pistes pour le ranimer.

Mais avant, je voudrais expliquer au lecteur qui n'est pas versé en matière de finances publiques ce que signifie l'expression «transfert de points d'impôt». Il s'agit d'une réduction du taux de l'impôt fédéral des Canadiens et du transfert d'une marge fiscale équivalente aux provinces. Le montant que paie le contribuable est exactement le même, mais il est moindre pour le gouvernement fédéral et plus élevé pour le gouvernement provincial.

Il y a à peine un an, le gouvernement fédéral a annoncé une réduction d'impôt de 100 milliards de dollars sur cinq ans, la plus forte jamais accordée au Canada. Il croit de son devoir de remettre de l'argent dans les poches des contribuables et de favoriser une économie plus concurrentielle et productive qui créera des emplois plus nombreux et plus intéressants.

Supposons que le gouvernement du Québec soit en désaccord avec cette mesure, estimant que le fédéral aurait dû transférer des points d'impôt aux provinces plutôt que de réduire l'impôt des contribuables et des entreprises. Ce n'est pas l'avis du gouvernement fédéral, mais le gouvernement du Québec a quand même le pouvoir de convertir la réduction d'impôt fédéral en transfert de points d'impôt. Il lui suffit d'augmenter le fardeau fiscal des Québécois d'un montant équivalent à la réduction de l'impôt fédéral.

Si Québec adoptait cette solution, il disposerait des mêmes fonds que lui auraient procuré les points d'impôt. La situation des ci-

toyens ne s'améliorerait pas étant donné que la réduction d'impôt fédéral serait compensée par un impôt provincial plus élevé, mais les recettes du gouvernement québécois augmenteraient d'un montant équivalent à la réduction des recettes fédérales.

La seule différence entre ce scénario et un transfert direct de points d'impôt de l'État aux provinces, c'est que le gouvernement du Québec aurait à annoncer des majorations d'impôt plutôt que de simplement recevoir des fonds supplémentaires d'Ottawa. Autrement dit, le gouvernement provincial veut le beurre et l'argent du beurre. Il veut une augmentation considérable des recettes, sans devoir alourdir le fardeau fiscal de ses citoyens.

Les gouvernements démocratiques doivent faire preuve de transparence et rendre des comptes à leurs citoyens. La réduction d'impôt de 100 milliards était claire et transparente. Si les provinces veulent obtenir une partie de ces fonds, l'augmentation de leur impôt est la façon claire et transparente de parvenir à leurs fins. Ainsi, les citoyens peuvent comparer les inconvénients d'une augmentation de l'impôt provincial avec les avantages découlant des dépenses supplémentaires de la province.

Un autre argument consiste à dire que le gouvernement fédéral devrait convertir ses transferts en espèces aux provinces en des marges fiscales supplémentaires pour celles-ci. Le revenu moyen des Québécois se situant sous la moyenne nationale, cette solution serait désavantageuse pour le Québec, à moins que le transfert de points d'impôt ne s'accompagne de paiements de péréquation supplémentaires.

Là encore, le gouvernement québécois tient des propos contradictoires. D'une part, il ne reconnaît pas le financement fédéral des soins de santé par l'entremise des transferts de points d'impôt faits dans le passé. D'autre

part, il veut que le reste des transferts en espèces soit converti en points d'impôt. Selon ce raisonnement, le gouvernement québécois voudrait réduire à néant le rôle officiel du gouvernement fédéral dans le financement des soins de santé, tout en recevant de l'État des points d'impôt supplémentaires, vraisemblablement calculés au moyen du programme de péréquation.

Pour un gouvernement séparatiste, cette position est des plus sensées. Parallèlement, c'est un concept voué à l'échec pour les Canadiens, pour qui les soins de santé sont une responsabilité fédérale-provinciale et le rôle du gouvernement fédéral consiste à appliquer les principes de l'assurance-maladie. Jamais le gouvernement fédéral n'acceptera de jouer le jeu des séparatistes. Il y a à peine un an, il a injecté 22 milliards de dollars supplémentaires sur cinq ans dans le système de santé.

Je répète mon argument: si le gouvernement du Québec veut mettre la main sur les réductions d'impôt fédéral accordées aux contribuables québécois, il n'a qu'à augmenter l'impôt provincial plutôt que d'essayer de faire jouer le mauvais rôle à Ottawa. Bien sûr, je ne recommande pas au gouvernement du Québec d'augmenter l'impôt, mais je dis que, dans une société responsable et démocratique, les gouvernements qui veulent jouir de recettes supplémentaires ont la responsabilité d'augmenter leurs impôts.

Les
gouvernements
démocratiques
doivent faire
preuve de
transparence
et rendre
des comptes
à leurs
citoyens

IDÉES

SANS-ABRI

Ni dans ma cour, ni dans ma rue?

Peut-on respecter la personne au-delà de sa marginalité?

MARIO POIRIER

L'auteur est psychologue clinicien depuis une vingtaine d'années et a principalement œuvré dans les milieux communautaires du centre-ville. Il est maintenant professeur agrégé de psychologie à l'Université du Québec (Téluq) où il est responsable d'un DESS en santé mentale. Membre du Collectif de recherche en itinérance (CRI) depuis le tout début, ses recherches dans ce domaine sont subventionnées par le CQRS et le CRSH.

Ces derniers jours, on a souvent prétendu que l'itinérance serait due à la désinstitutionnalisation. Pourtant, rien dans la recherche ne permet de l'affirmer. Les enquêtes qui ont porté sur la santé mentale des sans-abri sont souvent sommaires, effectuées par des chercheurs qui ne sont pas cliniciens, et les données obtenues sont complexes. S'il y a certes des sans-abri souffrant de troubles psychotiques (dont la schizophrénie), ceux-ci ne semblent nullement constituer le groupe le plus nombreux, loin de là. On retrouve plutôt une gamme de difficultés, allant des troubles anxieux aux troubles de l'humeur et aux troubles de la personnalité. Enfin, l'impact de la toxicomanie est beaucoup plus important que celui de la psychose comme facteur de prédiction ayant pour conséquence de se retrouver dans la rue, à long terme. Toutes les enquêtes montrent cela. Bref, rien n'indique d'une majorité des sans-logis provienne de la désinstitutionnalisation et encore moins qu'un enfermement asilaire, outre qu'il mènerait des décennies de travail d'accès à la citoyenneté et à l'intégration sociale, serait d'une quelconque utilité pour confronter le problème de l'itinérance.

Sous quel angle aborder alors l'itinérance? Dans la réalité, toutes sortes de personnes se retrouvent temporairement à la rue et fréquentent les ressources spécialisées (comme l'Accueil Bonneau): certaines, mais c'est une minorité, sont d'authentiques «street people» ne dormant pratiquement que dans la rue; beaucoup d'autres sont précairement domiciliés sans être sans domicile fixe pour des périodes prolongées; d'autres vivent ici et là, chez des amis, des parents, et recourent ponctuellement à l'aide communautaire sans jamais dormir à la belle étoile; d'autres enfin passent deux ou trois mois d'été de leur jeunesse bel et bien dans la rue, mais sans que cela conduise nécessairement à une itinérance prolongée à l'âge adulte.

Dans tous les cas cependant, il y a un réel dénuement et, très souvent, une réelle souffrance psychologique, qu'elle prenne la forme d'une crise transitoire ou d'un problème plus ancré (sans qu'il soit forcément d'ordre psychotique).

Selon la recherche, trois types d'expériences traumatiques semblent tout particulièrement propices à l'émergence d'une itinérance prolongée à l'âge adulte: ■ les séparations prolongées dans la petite enfance (deuils douloureux, rejets, abandons); ■ les expériences d'agressions sexuelles et de violence familiale; ■ la multiplication des diverses formes de déracinement dans la jeunesse (placements successifs dans plusieurs familles d'accueil, etc.).

De plus, les familles des futurs sans-abri semblent éprouver beaucoup de difficultés à accepter l'intervention de tiers (famille élargie, amis, intervenants) auprès de leurs membres, ce qui soulève un autre niveau de déracinement, soit celui entre la famille de l'itinérant et le soutien social ambiant.

Chose certaine, on ne peut pas considérer le sans-abri comme étant seulement un corps «dans le chemin», presque là par hasard, et qu'il faille soudainement abriter, héberger, immobiliser dans l'espace. Le sans-logis a aussi une âme, c'est-à-dire, plus prosaïquement, une dynamique intérieure, faite de souvenirs, de sentiments, de désirs, d'attentes, bref de mobiles donnant sens à son itinérance.

Tout en reconnaissant pleinement l'urgence d'accroître le parc des logements sociaux et tout particulièrement celui des maisons de chambre, une erreur serait de croire que l'itinérance s'arrête à la seule question du logement. C'est une simplification et une illusion. Dans les faits, et l'intervention le démontre souvent, un logis peut être habité par le sans-abri puis rapidement désinvesti, laissé à l'abandon, la personne retournant à l'anomie de la rue ou à l'itinérance plus ou moins aléatoire de prises en charge partielles et transitoires. Pour un certain nombre de sans-abri, le seul fait d'être «coincés» dans un logement, un domicile fixe, est source d'une intolérable angoisse. Il faut partir, il faut fuir, il faut prendre la porte et retourner à la rue.

Szasz était en 1990, à ce sujet, on ne peut plus explicite: «Donner un abri à la personne sans foyer n'est pas [toujours] approprié parce que l'abri qu'on lui fournit n'est pas le genre de toit qu'elle veut. Montrer à la personne sans abri à s'en trouver un ne marche pas non plus, parce que l'élève ne peut ni ne veut apprendre à se loger. Il n'y a rien là de nouveau sous le soleil. C'est d'ailleurs pourquoi, durant de longues périodes, les pauvres [sans-abri] ont été logés plus ou moins contre leur volonté; et pourquoi les experts qui proposent de régler le problème des sans-abri continuent de jouer avec l'idée d'utiliser la coercition pour loger les bénéficiaires de leurs généreuses idées.»

Bref, le domicile n'est pas un attribut biologique. On ne naît pas comme une tortue avec un toit sur le dos. C'est par le processus de socialisation que l'enfant acquiert le langage, les codes normatifs, les habiletés relationnelles, éventuellement une fonction sociale. Tout cela exige des apprentissages complexes. C'est dire que s'il faut plus de logements, une évidence pour tous ceux qui œuvrent dans le domaine, il faut aussi beaucoup plus de soutien psychosocial pour soutenir la démarche de le sans-abri, y compris dans son rapport à son éventuel logement.

Les héberger de force?

L'errant, le sans-abri, le mendiant, le clochard, le vagabond, le sans-abri, le sans domicile fixe — moult termes qui décrivent une condition de vie



Une erreur serait de croire que la problématique des sans-abri s'arrête à la seule question du logement.

fondée sur l'indigence, l'instabilité résidentielle et l'exclusion — sont omniprésents dans les rassemblements urbains depuis l'Antiquité! Platon, dans ses Lois, dictait déjà ce qu'il conviendrait de faire avec eux: les conduire sans ménagement à la frontière. On pourrait résumer ce réflexe par un nouvel adage: ni dans ma cour, ni dans ma rue!

Notre société carbure au rangement. Chaque chose à sa place, chaque personne à son poste, chaque institution dans sa mission spécifique, chaque citoyen dans sa «casa» le soir venu. Sans même en être bien conscients, nous sommes des adeptes aveugles de ces deux grandes règles de la vie en société: résider et travailler. C'est là la norme première, la règle d'or de notre morale. Toute déviation est suspecte et objet de notre sollicitude, qu'elle soit charitable ou agressive. Or, le sans-logis ne se laisse pas caser ni classer aisément: occupant plutôt passif des espaces publics, il y étale cependant sa différence et sa misère. Il ne semble se diriger nulle part, il ne semble rien faire, il ne semble servir à rien. Il échoue à respecter les deux diktats de notre commune identité. Il devient alors un objet d'inquiétante étrangeté, d'altérité radicale, qui, peut-être, éveille chez le sédentaire des angoisses inédites («Suis-je vraiment assuré que ce que je fais si fébrilement à chaque jour ait un quelconque sens?»), de sourdes inquiétudes par rapport à la survenue possible de crises («Est-ce que, dans certaines circonstances, cela pourrait m'arriver à moi aussi?»), des terreurs viscérales face à la maladie, à la marginalité, à la folie et à la mort («Vais-je aussi déambuler ainsi dans les rues si j'ai un jour l'Alzheimer? Vais-je me retrouver seul, la vieillesse survenue et la mort approchant?»).

Cette inquiétante étrangeté n'est donc pas seulement portée par le sans-abri, elle est déjà là chez le sédentaire, mais dissoute dans sa course quotidienne aux avantages. Il ne voit rien en lui de ce qu'il constate chez le miséreux: la vulnérabilité évidente de la condition humaine.

Si on veut aider les sans-logis, il faut pourtant bien prendre conscience des velléités de contrôle social entourant cette forme de marginalité. Il faut tout d'abord réaliser que le sans-abri est également un citoyen et qu'il ne demande pas nécessairement tous les changements qu'on aimerait lui imposer. Comme citoyen, il a bien le droit d'utiliser les espaces publics, de déambuler dans les rues, de s'asseoir dans les parcs, et, pourquoi pas, de piquer à l'occasion un petit somme sur un banc. Il a bien le droit de parler aux passants ou de s'asseoir tranquillement dans un restaurant pour prendre un café. Comme citoyen, il a des droits, une réalité qu'on peut avoir tendance à oublier, en la masquant par une analyse sommaire, superficielle, des troubles de son état.

Des pistes de solutions

Est-ce à dire qu'il n'y a pas de solutions et qu'il faut faire son deuil de l'aide aux sans-abri? Non, bien sûr, ce serait là être lâche et indigne. Les pistes de solutions existent, sont bien documentées, et elles n'attendent souvent qu'un peu plus de profondeur et d'engagement dans nos politiques pour être rapidement mises en place. Quatre de

ces solutions me semblent incontournables.

La première consiste effectivement à réinvestir massivement dans le logement social et tout particulièrement dans le réseau des maisons de chambre: cela n'éliminera pas l'itinérance ni n'empêchera l'expression publique et bien visible de la souffrance. Ce sera cependant un pas énorme pour combattre la grande pauvreté et un outil de plus dans l'arsenal des intervenants, un moyen de plus d'aider à la réinsertion des personnes itinérantes. La seconde solution est de soutenir beaucoup plus les organismes communautaires spécialisés dans l'itinérance: voilà où est l'expertise-terrain et voilà où les sans-abri sont le plus en interaction avec les agents sociaux. Ces organismes que tout le monde commence à connaître — l'Accueil Bonneau, La Maison du Père, le Chaînon, le Refuge des jeunes — pour n'en nommer que quelques-uns, font depuis des années un travail extraordinaire, souvent fort mal compris par les technocrates et les traitants des réseaux de la santé et des services sociaux. C'est là d'abord qu'il faut investir, et massivement.

La troisième solution laisse pourtant tomber un pot après ces fleurs: il faut que les organismes communautaires profitent de leur rôle d'avant-plan pour développer davantage leurs compétences cliniques, pour intervenir avec plus d'efficacité, avec de réels plans d'aide thérapeutique et avec de réels efforts de concertation entre eux et avec le réseau de la santé. Et là, il faut aussi investir — dans l'embauche d'intervenants psychosociaux, dans la formation, dans la supervision clinique — pour permettre cette éclosion pleine et entière de la capacité d'aide. Il ne suffit pas de renvoyer aux services publics, références qui sont souvent mal suivies et pour cause: là n'est pas le lieu premier de présence, d'appartenance et de confiance.

Enfin, la quatrième solution, la plus évidente et pourtant la moins souvent comprise, est qu'il faut soutenir considérablement les droits civiques des sans-logis et leur accès à la parole publique et aux lieux où leurs problèmes sont politiquement discutés: ferait-on des politiques pour les femmes et les jeunes sans les femmes et les jeunes? Comment se fait-il qu'on ne demande pas aux sans-logis ce qu'ils pensent de la destruction des abris de fortune de leurs pairs ou ce qu'ils proposent pour améliorer concrètement leur condition de vie?

En conclusion, n'est-il pas temps que nous dépassions ces deux bornes des nos réactions ataviques devant la marginalité des sans-abri: nos bouffées soudaines et délinquantes de charité (où l'on joue quelques jours à Noël aux guignols bien pensants en apportant trois boîtes de conserves et deux vieux chaussons) suivies par nos fantaisies ou nos comportements de harcèlement punitif et de contrôle social. On donne d'une main et on frappe de l'autre! Peut-on contenir ces dérapages spontanés et penser à plus long terme? Peut-on respecter la personne au-delà de sa marginalité? Peut-on faire place à une approche où le sans-abri ne serait plus perçu comme un corps vide de sens à entreposer pour son propre bien, ni non plus comme une menace ambulante qui fait tache dans notre société si bien policée?



Serge Bouchard

Je suis allé en boeing

Je reviens d'une mission importante en Chine. Dès mon retour, la remarque d'un ami a résumé mes inquiétudes. Dans le cours de notre éducation, on nous l'a cachée, la Chine. Il y a là-bas l'humanité en résumé, mais peu nous importe l'âme et l'histoire chinoises du moment que la vague Britney Spears continue de déferler sur ce que nous savons du monde. Au-delà des 1000 McDonald's qui ouvriront leurs portes bientôt dans toutes les grandes villes de Chine, les Chinois ont un petit côté chinois qui n'est pas prêt de s'estomper. Cela fait trois mille ans que les Chinois se disent Chinois, malgré les dominations étrangères répétées. Cela fait trois mille ans qu'ils se résignent, qu'ils se trompent, s'effondrent, se relèvent, fabriquent, inventent, détruisent. Ils savent la famine, l'intolérance, l'erreur. Ils sont fous de beauté et de sagesse. Ils savent tout de la cruauté envers eux-mêmes, envers les étrangers, les animaux et la Nature. Ils ont dix fois fait les bêtises que des sociétés peuvent faire, ils ont dix fois réalisé les choses les plus fines et les plus belles qui soient. Ils ont commercé à en devenir fous, ils ont cultivé la terre jusqu'à l'impossible, déforesté, détourné les fleuves, exterminé les animaux sauvages, il n'est rien que les Chinois n'aient fait.

Mais la Chine reste un mystère. Ce qui me pousse à penser que notre ignorance du monde augmente au fil de notre temps. Elle augmente à la mesure du progrès technique, de la richesse matérielle et de l'individualisme. Car, pour suivre le simple train de la complexité et de la profondeur des réalités culturelles désormais accessibles, il nous faudrait revoir entièrement les fondements de notre éducation. Nous volons en avion et nous allons partout sur la planète mais nous ne possédons rien pour nous retrouver dans l'immensité du monde. Où voyez-vous des cours obligatoires sur les valeurs et les cultures humaines? Où voyez-vous des formations sur la cohabitation naturelle de l'extase et du dégoût? Comment chacun de nous peut-il espérer transcender sa vie quand rien ne s'enseigne au sujet des miracles, de l'histoire et de la forte survivance des identités culturelles?

Malgré les encyclopédies électroniques, les journaux, la télévision, les documentaires, malgré les voyages, mais surtout à cause de tout cela, l'ignorance est devenue un handicap sérieux dans nos rapports au monde. Il est très facile d'aller en Chine, il est plus difficile de savoir où nous sommes rendus quand nous y débarquons. Les mots magiques de la mondialisation nous font un tort considérable en prétendant tout expliquer: le dollar américain, Burger King ou la téléphonie cellulaire n'expliquent rien du tout. Il y a deux cents pays dans le monde, et il y a au moins cinq mille ethnies anciennes qui ne veulent pas mourir. Comment l'avenir va-t-il résoudre cette équation? Il y a toujours moyen de discuter dans sa langue maternelle en mangeant un hamburger, les dollars américains peuvent servir à se rappeler à la mémoire de l'autre en le terrorisant et les téléphones cellulaires sont des outils remarquables de conservation des identités collectives.

En décembre, des Ouïgurs musulmans de la province de Xingjiang auraient fait sauter un restaurant McDo dans la ville de Xian au Shaanxi. Ce faisant, cette ethnie de Chine protestait contre le capitalisme américain, contre le communisme chinois, contre la domination millénaire des Hans qui ont une propension à être bouddhistes, quand ils ne sont pas taoïstes ou confucéens. Et cela n'est rien. Les Ouïgurs pourraient demain revendiquer l'indépendance du Tarim.

Où, cela n'est rien. Une goutte d'eau dans l'océan de l'ignorance universelle. Que sait l'ethnie Miao, dans le Yunnan, des revendications nationalistes du Québec français, ou de la volonté d'autonomie des Innus au Labrador? Les quarante caribous de Val d'Or sont moins nombreux que les pandas, ils méritent probablement de survivre mais qui s'intéresse aux tourbières du Nord, au destin du carcajou, et aux rites païens encore en usage dans les contreforts de l'Himalaya?

Et nous omettons les chapitres relatifs à la Malaisie ou à l'Afrique, continent oublié, continent épuisé, qui en connaît un bout sur l'ethnicité, le colonialisme européen, et la marginalité mondiale. On nous a caché la Chine, on nous a caché les Arabes. Qu'en pensent les Berbères, et d'ailleurs qui sont-ils? Je n'ai pas l'espace pour répertorier les vides dans notre connaissance du vrai monde. Mais qu'à cela ne tienne, nous opinons sur tout, sur les nations, les cultures, les ethnies et les conflits. La mondialisation est en cours sur une planète qui se réchauffe, les religions sont obsolètes, le génome humain est décodé, nous portons tous des baskets, et Britney Spears a un beau nombril.

Je ne suis jamais allé en Chine. Je suis allé en Boeing, ce n'est pas pareil.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous prendrons contact avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Dominique Remy, Josée Boileau, Eric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Préscourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Dulos et Christine Dumazet (adjointes), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (littérature), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Marion Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (commissaire); Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Martin Fournier, Veronique Géraud, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Theriault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bedard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Zaida. PROMOTION ET TIRAGE, Hélène Gervais, Mari-Eve Santerre, (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

LOGEMENTS

SUITE DE LA PAGE 1

Le deuxième permettra au Service d'intégration à la collectivité de relocaliser définitivement la douzaine de logements du projet Appartements supervisés Augustine-Gonzalez destinés aux jeunes mères à faible revenu âgées de 16 à 22 ans. Le dernier édifice sera pour sa part réservé à 16 familles nombreuses qui pourront ainsi profiter de logements à prix modique comprenant de trois à quatre chambres à coucher.

Mais, pour ce faire, l'église Saint-Étienne et le presbytère qui la jouxtent devront être démolis. Construite en 1912 et achevée en 1947, l'église en brique jaune dont il est question n'accueillait plus suffisamment de fidèles pour justifier sa présence, estime le curé de la paroisse Saint-Étienne, le père Claude Lefebvre.

«*Tout le monde trouve son compte dans ce projet*», a-t-il indiqué. Les organismes communautaires qui cherchaient depuis plusieurs années un immeuble pour accueillir les bénéficiaires visés ont ce qu'ils veulent et la fabrique, en déficit depuis plusieurs années, se départ d'un bâtiment prévu pour 600 fidèles qui n'en accueillait plus que 60 lors des messes ces derniers temps. Mais que ces derniers se rassurent, le principal bâtiment qui sera érigé sur le terrain sera aménagé de telle sorte qu'une chapelle sera mise à la disposition du père Lefebvre pour qu'il continue à célébrer la messe comme à l'accoutumée.

«*Nous serons relogés en plus petit, se réjouit le curé. Dans le bâtiment réservé aux aînés, nous aurons une chapelle, un secrétariat et un lieu de rencontre. Je n'ai plus envie de faire des messes dans une si grande salle pour si peu de personnes. Vous savez, le lieu a d'énormes impacts sur le comportement des gens.*»

Cette église n'avait, en outre, aucune valeur patrimoniale, selon la firme d'architectes L'Atelier BRAQ, embauchée par le groupe de ressources techniques Bâtir son quartier. «*Rien dans ce bâtiment ne mérite d'être légué aux générations futures*, note la responsable du dossier à Bâtir son quartier, Lorraine Gagné. *D'autant plus que ce lieu n'a jamais eu une connotation positive.*»

S'intéressant à l'église Sainte-Étienne dans le cadre du projet communautaire qu'elle pilote, Mme Gagné a en effet retracé son historique. Elle s'est rendu compte que des discussions avaient lieu déjà en 1969 pour que l'église soit vendue. «*L'archevêché voulait se départir depuis plusieurs années de cette église déjà qualifiée d'«église des lépreux» à cause des nombreuses crises qui l'ont secouée.*» Parmi ces crises, on peut noter une faille de onze ans dans les années 30 qui avait poussé l'Église à menacer d'ex-communication les paroissiens mécontents d'avoir perdu leur argent dans une aventure financière qui a mal tourné.

La fabrique a donc accepté l'offre d'achat qui a été faite il y a plusieurs mois par les groupes communautaires. L'achat définitif devrait toutefois être signé en avril, après quoi la démolition débutera. En novembre prochain, le projet pourrait être terminé. Les promoteurs ont profité du programme Accès-logis du gouvernement du Québec afin de financer ce projet d'envergure.

Rectificatif

Contrairement à ce que nous écrivions dans notre édition de jeudi, la grande majorité des membres de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) participera aux réunions des conseils d'établissements des écoles québécoises. La confusion vient du fait que l'Alliance des professeurs de Montréal, qui fait partie de la FSE, boycottera ces rencontres afin de faire pression auprès du gouvernement pour le forcer à bouger dans le dossier de l'équité salariale. Nos excuses.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

LOCATAIRES

SUITE DE LA PAGE 1

L'explosion des reprises de possession (dont il n'existe aucune compilation puisqu'elles relèvent de rapports privés entre le propriétaire et ses locataires) est corroborée par des notaires, appelés à officialiser les transactions immobilières.

«*Vous ne pouvez pas vous imaginer le nombre de personnes qui vont devoir chercher un logement cette année et qui ne l'avaient pas du tout prévu!*», s'exclamaient ainsi en conférence de presse vendredi M^r Adrien Leduc, président de l'Association des propriétaires d'appartements du Grand Montréal (APAGM) et lui-même notaire depuis 31 ans.

En décembre, nous expliquait-il par la suite, la revente de plex (duplex, triplex, quadruplex) a atteint des niveaux records à Montréal. Et les nouveaux acheteurs étaient très pressés d'enregistrer leur transaction au Bureau de la publicité des droits afin de pouvoir envoyer leur avis de reprise de possession avant le 31 décembre. La loi exige en effet qu'un locataire soit prévenu six mois avant d'être expulsé quand un propriétaire veut reprendre son logement pour lui-même ou pour un membre de sa famille immédiate. Pour prendre possession d'un logement pour le 1^{er} juillet, il faut donc faire parvenir un avis en décembre.

«*J'ai habituellement un gros volume d'affaires*, raconte M^r Leduc, *mais décembre a vraiment été exceptionnel: on a été inondé de travail jusqu'au 31. Les clients, eux, me disaient qu'ils voulaient vite régler leur dossier pour pouvoir envoyer à temps l'avis de reprise de possession. Je n'avais pas vu ça depuis les années 70 et tous les notaires à qui j'en ai parlé ont vécu la même chose.*»

Au Bureau de la publicité des droits de Montréal, on dit aussi que décembre a été exceptionnellement actif. La Chambre immobilière du Grand Montréal et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) confirment, elles, l'ébullition insuée du marché de la revente des «plex» dans la région montréalaise en décembre.

Selon la Chambre immobilière, il s'est vendu 519 plex en décembre dans la grande région de Montréal (ce qui inclut les Laurentides, Laval et la Rive-Sud) comparativement à 339 un an plus tôt, soit une hausse de 53 % de ventes. C'est même plus que l'ensemble du marché de la revente de décembre (soit les condos, les unifamiliales et les plex) dont la hausse était de 49 %.

«*Le marché de la revente en décembre n'a jamais aussi fort depuis 1988, moment où nous avons commencé à avoir des données informatisées*», constate Paul Cardinal, analyste de marché

pour la région de Montréal à la SCHL.

«*La hausse est encore plus impressionnante que dans la construction neuve — qui a fait un bond de 125 % en décembre — parce que, dans ce secteur, il suffit de quelques gros chantiers pour faire fluctuer les données*, explique-t-il. *La revente est un marché plus stable, celui de Monsieur et Madame Tout-le-monde. L'augmentation qu'on voit pour décembre 2001 est donc vraiment énorme.*»

Normalement, l'immobilier enregistre ses plus fortes ventes en mars et avril et la fin de l'année marque une forte baisse de l'activité. En 2001, contrairement à l'habitude et même aux prédictions, le quatrième trimestre s'est poursuivi sur la même vigoureuse lancée que les trois premiers. Pourquoi? A cause du marché de la revente de décembre.

Les observateurs expliquent la situation par la baisse des taux d'intérêt hypothécaire qui ont atteint leur plus bas plancher en 45 ans en novembre. «*Jamais il n'y a eu aussi peu de différence dans le loyer mensuel entre le fait d'être propriétaire ou locataire*», dit Paul Cardinal. Plusieurs locataires ont donc décidé de faire le saut et d'acheter une propriété plus vite que prévu.

Et dans cette effervescence, les «plex» ont la cote. D'une part parce que le marché y est moins serré que du côté de l'unifamiliale ou des condos — on y compte neuf vendeurs pour un acheteur alors qu'il y a six vendeurs pour un acheteur dans les deux autres catégories. (Un marché équilibré comprend dix vendeurs pour un acheteur.) D'autre part parce que ce secteur reste un bon investissement, comme le montrent les analyses de la SCHL.

Bien sûr, chaque vente de «plex» n'entraîne pas automatiquement l'expulsion d'un locataire. Un nouveau propriétaire peut tout simplement remplacer un propriétaire qui résidait déjà sur les lieux. Mais plusieurs propriétaires de «plex» montréalais n'y résident pas, gerant plutôt ceux-ci comme un investissement. Et comme le marché immobilier est actuellement en plein redressement, c'est un bon moment pour vendre.

«*L'immobilier est à nouveau perçu comme une valeur sûre et les prix rattrapent les hauts niveaux des années 80, avant le grand creux des années 90*», explique Michel Beauséjour, chef de la direction de la Chambre immobilière du Grand Montréal. D'ailleurs, dit-il, la demande est telle que les résidences mises sur le marché s'envolent actuellement en quelques jours. Et cette ébullition se poursuit. Dans les dix premiers jours de janvier, les ventes de logements existants sont 27 % plus élevées qu'à pareille date l'an dernier.

PICARD



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Luc Picard: «*Je ne m'excuserai jamais plus d'être un gars. Ça, c'est fini.*»

vrages historiques surtout qui l'éclairaient sur son pays et sur le monde autour.

On évoque sa gloire. Ça le fait sourire. «*Quand t'es chez vous, tu ne la sens pas ben, ben, cette petite gloire-là. Et puis, le vent peut tourner n'importe quand. N'empêche. C'est fatigant. Dès que tu as un peu de succès, il faut que tu prouves à tout le monde que tu ne te prends pas pour un autre. Chez nous, les gens développent une méfiance viscérale envers celui qui réussit.*»

Se jeter à l'eau, le comédien le fait parfois. Il y a quatre ans, Luc Picard est allé témoigner à l'émission *Enjeux* du trop grand nombre de rôles de *loosers* attribués aux acteurs québécois. Il n'a pas encore fini d'en entendre parler, comme s'il avait transgressé un interdit, commis un crime quelconque.

«*C'est un sujet tabou*, tranche Picard aujourd'hui. *On a du mal à aborder de front la masculinité en dehors de la compétition homme-femme. Mais oui, je trouve que les gars ont le dos large au Québec. On entend des propos contre les hommes qui soulèveraient une tempête s'ils étaient dits au féminin.*»

Avoir un fils le pousse à se questionner davantage sur l'identité masculine. Les enfants Ritalin, le décrochage scolaire, le haut taux de suicide des garçons: tout ça l'inquiète et le fait jongler. «*Nous sommes un peuple sans tueurs en série qui a enfanté un type ayant assassiné un 6 décembre des femmes parce qu'elles étaient des femmes. Notre société est plus permissive que bien d'autres. Et voilà...*»

Lui qui aime le Québec, et qui rêve du jour où il maîtrisera son destin, sent bien que l'homme mou, trop présent dans notre réalité

comme dans notre fiction, est un héritage des défaites de guerre. «*Le matriarcat est si fort dans les familles. Chez nous, il existe un vrai problème masculin. Le père était absent. Pourquoi? Des questions, j'en ai davantage que de réponses, mais, chose certaine, je ne m'excuserai jamais plus d'être un gars. Ça, c'est fini. Et je serai un père présent.*»

Pas des «moumounes»

Des hommes qui ne sont pas des moumounes, il en a du moins campé, Luc Picard: celui de Chevalier de Lorimier dans *15 février 1839*, celui de Michel Chartrand dans la série télévisée. Cette fois-là, il avoue avoir eu peur de plonger. «*Rien de plus casse-gueule que d'interpréter quelqu'un que tout le monde connaît. Tu peux te rendre complètement ridicule.*»

Vaines craintes. Le rôle lui a valu deux prix: un MétroStar et un Géméau. De toute façon, la télé s'entête à lui porter chance. Un Géméau et un MétroStar aussi pour son rôle de Noum Guité dans *L'Ombre de l'épervier*. Un MétroStar pour son François Pelletier dans le premier *Omertà*. Un Géméau pour le même rôle dans *Omertà II*. «*Les prix, ça donne confiance mais ça s'oublie vite.*»

Pas moumounne pour deux sous, mais franchement inquiet, ce Roch Thériault, dit Moïse, qu'il vient d'incarner pour le petit écran, terrible chef de secte dont les pulsions sadiques ont fait trembler le Québec. Ça lui a donné un choc d'entrer dans la peau d'un tel personnage. Il venait de jouer un tueur en série dans *Le Collectionneur* de Jean Beaudin (un long métrage qui devrait sortir sous peu dans nos salles), mais Moïse, c'était particulier.

«*Au départ, il me plaisait de jouer les méchants. Cela dit, Roch Thériault est vivant et sinistre. Lorsque son avocat a appelé la production, ça m'a fait passer des frissons. Je me suis dit: ce gars-là va penser à moi. Voilà une intimité dont je me passerais.*» Il a pourtant essayé de trouver à son personnage un coin d'humanité. «*Tout le monde en a quand tu grattes un peu*, précise Picard. *C'est un homme qui avait besoin d'être exceptionnel et qui n'a pas trouvé d'autres moyens d'y parvenir.*»

Luc Picard n'a pas remis son rêve, devenir réalisateur de cinéma, mais de nouveaux projets d'acteur s'offrent tout le temps à lui. Il dit oui. Il remet ça. Un jour, il ne le remettra plus et passera de l'autre côté de la caméra. Pour nous étonner sans doute une fois de plus.

La fête des Hells à Toronto

Le maire Lastman se fait tancer

Toronto (PC) — L'important rassemblement des Hells Angels à Toronto a pris fin hier et en dépit des mises en garde sur les risques de violence engendrés par la présence des motards criminels, c'est plutôt le maire de la ville qui a été fustigé par les autorités.

Quand on a appris que plus de 400 motards criminels envahiraient le centre-ville de Toronto, la police s'est préparée au pire et a multiplié son effectif dans les rues de la ville, particulièrement King Street, où se situe l'hôtel Holiday Inn qui hébergeait les membres du gang. Tout allait bien jusqu'à ce qu'un cliché du maire de Toronto, Mel Lastman, donnant la main à un Hells Angel, paraisse en une du *Toronto Sun*.

La photo n'a pas seulement indigné plusieurs Torontois, elle a semé la controverse ailleurs au pays. Selon Guy Ouellette, un ex-policier à la Sûreté du Québec considéré comme un spécialiste des gangs de motards, le maire Lastman a commis une grave erreur et aidé les Hells Angels à peaufiner leur image publique.

Le ministre québécois de la Sécurité publique, Serge Ménard, s'est dit choqué par l'attitude de M. Lastman et l'argument du maire selon lequel les motards ne voulaient que dépenser de l'argent et s'amuser à Toronto. Les élus de Toronto devraient demander aux motards comment ils se sont procurés cet argent, a-t-il dit. Et le maire de la nouvelle ville de Montréal, Gérald Tremblay, a assuré qu'il ne fraterniserait jamais avec les Hells Angels.

Certains dirigeants de Toronto se sont aussi interrogés sur le geste de leur maire. «*J'ai fait part de mes préoccupations au maire, il a ses propres raisons pour faire ce qu'il a fait*», a dit le chef de police Julian Fantino. Le président du conseil d'administration du service de police, Norm Gardner, a dit ne pas comprendre le geste du maire. Peut-être a-t-il sous-estimé le caractère dangereux des Hells Angels, a-t-il supputé.

TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 1

Quinze des 35 causes (soit 45 %) qui se sont rendues devant la CLP ont été tranchées en faveur de la travailleuse qui a porté plainte.

Mais la CLP n'est pas exempte de tout reproche, note la chercheuse. «*Notre étude montre une autre tendance de nature à inquiéter*», écrit-elle. La CLP, pour juger des dossiers, utilise fréquemment «des critères inexistant dans les termes de la législation et se donne ainsi une assise pour rejeter les réclamations».

Par exemple, «*le tribunal qualifie les événements de conditions normales et prévisibles d'emploi, de droit de gérance, de circonstances [...] susceptibles de se produire dans n'importe quel lieu de travail. De ce fait, les travailleuses et travailleurs ne peuvent avoir vécu d'événements imprévus et soudains puisque ce dont on se plaint n'est pas «anormal» dans le cadre des relations de travail.*»

C'est là non seulement une mauvaise lecture de la loi, mais aussi une véritable banalisation du phénomène de la violence psychologique au travail, croit M^r Pronovost. «*Rien dans la loi, écrit-elle, ne fait référence à la nécessité de rechercher des événements «anormaux», «hors de l'ordinaire», «inusités».*»

Et cette recherche n'aurait même aucun sens puisque le harcèlement psychologique s'exerce par le cumul d'incidents parfois fort anodins aux yeux des tiers, mais extrêmement pénibles à vivre pour celui qui les subit (d'autant plus qu'il est souvent le seul à les percevoir avec acuité).

Les causes citées dans l'étude font ainsi état de gens qui se font retirer des tâches ou dont le volume de travail au contraire s'accroît, qui sont isolés des autres, qui sont constamment victimes de blagues, qui sont affectés à des horaires de travail qui leur compliquent la vie, ou dont le travail n'est jamais accueilli avec satisfaction par leur supérieur immédiat.

Pour M^r Pronovost, il est donc préoccupant de constater qu'un commissaire puisse écrire dans une cause: «*Tout employé doit [...] s'attendre à subir un certain contrôle de la part de son employeur et à recevoir commentaires, reproches, suggestions et même, selon le contexte, menaces.*» Ou qu'un autre commissaire rejette une cause en invoquant un conflit personnel entre les deux personnes concernées.

Pourtant, note la chercheuse, les études sur le harcèlement psychologique sont claires: ce sont là précisément les gestes que font, ou les motifs qu'invoquent, ceux (collègues ou dirigeants) qui font du harcèlement.

M^r Pronovost rappelle aussi qu'en droit, un principe bien établi veut qu'on prenne la personne comme elle est, ce qui signifie que sa personnalité en soi ne peut servir de motif pour rejeter d'emblée sa plainte.

L'attitude de la CSST et de son instance d'appel est capitale dans ce dossier, indique par ailleurs l'avocate, puisqu'en vertu de décisions récentes de la Cour suprême, elle est devenue l'unique recours pour ceux qui subissent une atteinte à leur santé en raison du travail ou dans le cadre de celui-ci.

La Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles ne mentionne pas explicitement le harcèlement psychologique mais la jurisprudence le reconnaît comme un accident de travail — donc un incident imprévu et soudain, comme le dit le texte législatif — causant une lésion de nature psychique. Les commissaires font référence à un accident parce que «*chacun des événements pris isolément et en apparence bénin pourra par leur superposition [...] présenter le caractère d'imprévu et soudain requis par la loi.*»

Plusieurs organismes, dont les centrales syndicales, réclament que le harcèlement psychologique soit inscrit dans la Loi sur les normes du travail, puisqu'il s'agit d'une question de dignité au travail plutôt que de maladie. Ces groupes pressent le gouvernement d'agir vite en invoquant l'ampleur du problème.

Ce matin, la Centrale des syndicats du Québec fera d'ailleurs état d'une recherche sur le harcèlement psychologique au travail menée auprès de ses membres des secteurs de la santé et de l'éducation. «*Les constatations de la recherche de la CSQ prouvent qu'une attention beaucoup plus grande doit être accordée à cette problématique*», souligne l'avis de convocation.

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com

Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

► **CE MIDI:** Entrée + tartare de bœuf coupé au couteau + dessert • 18\$

► **CE SOIR:** Deux tables d'hôtes avec apéro pour 50\$